



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



ÉDITO	2
LES MISSIONS, LA GOUVERNANCE ET L'ÉQUIPE	5
Les missions renouvelées de l'IERDJ	6
LE SOUTIEN À LA RECHERCHE	13
L'IERDJ a publié treize recherches en 2022	14
Douze nouvelles recherches lancées	19
LES ÉTUDES : TROIS RÉFLEXIONS PLURIANNUELLES	25
Le(s) droit(s) des générations futures	26
Les besoins, attentes et demandes de justice	27
Les identités professionnelles et les cadres de travail des acteurs du droit et de la justice	28
L'EXPERTISE ET L'ANIMATION DE RÉSEAUX	31
La formation MAJ : Magistrats, Avocats et Juristes d'entreprise	32
Le Réseau « complémentarité et coopération en justice pénale internationale »	33
LES PRIX CARBONNIER ET VENDÔME	35
Le Prix Carbonnier	36
Le Prix Vendôme	40
Les Résidences Adamas	43
LES PUBLICATIONS	45
Actu-recherche	46
Les Actes de colloques	48
La participation aux comités de rédaction de revues	49
L'ACTIVITÉ ÉVÉNEMENTIELLE	51
Les conférences, colloques et journées d'études	53
Les Arrêts sur recherche à l'IERDJ	55
Le soutien aux colloques et manifestations scientifiques	56
LA COMMUNICATION ET LA VALORISATION	59
La politique éditoriale	60
La stratégie digitale	60
Les médias en parlent	61
ANNEXES	62

ÉDITO

2022 : UN NOUVEL INSTITUT DÉDIÉ À L'ÉTUDE DU DROIT ET DE LA JUSTICE EST NÉ !



Valérie SAGANT,
directrice de l'IERDJ

N

otre nouvel Institut repose sur de solides et anciennes fondations. Les deux structures dont il est issu, l'Institut des Hautes Études sur la Justice (IHEJ) et la Mission de recherche Droit et Justice (MRDJ), présentaient un bilan impressionnant de denses activités menées en trente années. L'IERDJ bénéficie également de l'engagement sans faille de ses membres et promoteurs, ainsi que de son équipe et a bénéficié de près de deux années de gestation, dont une consacrée à la décision et la seconde à la préfiguration du nouveau Groupement d'intérêt public (GIP).

L'IERDJ est porté par de nouvelles ambitions. Les activités passées sont intégrées et renforcées, notamment le soutien à la recherche scientifique. De nouvelles frontières ont été tracées qui doivent permettre de développer une réflexion plus prospective, des travaux mieux ancrés dans les attentes de la société civile et des méthodes d'études en propre permettant une plus grande réactivité. Pour y parvenir, l'Institut accueille de nouveaux membres et a élargi son conseil scientifique, il s'est doté de statuts renouvelés, dispose de moyens supplémentaires et s'est installé à l'automne dans ses propres locaux. Un positionnement juste a été atteint qui garantit l'indépendance des travaux menés par ou avec le soutien de l'Institut, ainsi que sa capacité d'initiative tout en renforçant les liens avec les membres institutionnels désireux de bénéficier des recherches et études qu'il produit.

Le bilan de la première année est composé de réalisations immédiates très nombreuses et de chantiers initiés pour plusieurs années. Le soutien à la recherche demeure une activité phare et plus de soixante-dix recherches sont en cours au 31 décembre 2022 ; treize nouveaux rapports ont été publiés cette année, ainsi que six *Actu-recherche* destinés à rendre ces travaux accessibles à tous. Sept colloques ont été organisés, dont deux dans des juridictions, sur des thèmes variés : la notion d'espaces privés, les contrats de franchise, la corruption, la laïcité, les neurosciences,

la sociologie de la profession de magistrat ou encore le numérique et le notariat. L'Institut a créé ses nouveaux rendez-vous avec les *Arrêts sur recherche* qui permettent un dialogue fructueux entre chercheur·ses et praticien·nes devant un public présent dans les locaux et rediffusé sur sa chaîne Youtube.

Trois chantiers ont été lancés par l'assemblée générale du GIP dont les travaux ont débuté en 2022 et se poursuivront largement au-delà selon la méthode partenariale et transdisciplinaire qui fait notre marque de fabrique. L'Institut s'engage dans une analyse approfondie des besoins, attentes et demandes de justice. Un rapport attendu pour le début 2023 sur les droits des générations futures a été élaboré au long de l'année. Les identités professionnelles et cadres de travail des acteurs du droit et de la justice constituent le troisième axe de travail pluriannuel.

Les activités récurrentes liées aux Prix de thèse ont été riches car il a fallu « rattraper » la remise des Prix entravée par la crise sanitaire. En 2022, le Prix Carbonnier, qui a récompensé Suzel Ramaciotti pour son analyse de la laïcité entre droit religieux et droit étatique, et le Prix Vendôme décerné à Jérémie Bourgeois pour sa recherche sur le rôle du juge pénal entre matière de saisies et confiscations ont confirmé l'apport des jeunes chercheur·ses à la réflexion contemporaine et opérationnelle. Dans le sillage de l'IHEJ, l'Institut a poursuivi son implication pour promouvoir l'inter-professionnalité en animant le réseau MAJ « Magistrats-Avocats-Juristes » de même, les travaux se poursuivent dans le domaine de la justice pénale internationale et 2022 a permis de mettre l'accent sur la notion de complémentarité et de coopération.

Avec le soutien de ses membres et l'implication de sa gouvernance, l'Institut s'efforce d'installer durablement la fonction de recherche et d'études dans le champ du droit et de la justice aux côtés des décideurs et des acteurs.

Valérie SAGANT



Nous avons besoin d'une recherche de veille mais aussi d'une recherche de pointe, fondamentale qui est essentielle si on veut avancer, comprendre le passé, vivre le présent et penser l'avenir... une recherche visionnaire et que cette recherche ait un impact sociétal."

Françoise TULKENS, présidente du conseil scientifique de l'IERDJ

LANCÉ LE 30 NOVEMBRE 2021, l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) est un Groupement d'intérêt public (GIP) qui a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnel·les concerné·es, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.

<https://urlz.fr/jbtL>
Voir la vidéo

L'Institut est né du rapprochement de deux entités riches d'une longue expérience de plusieurs décennies : l'Institut des Hautes Études sur la Justice (IHEJ) d'une part et la Mission de recherche Droit et Justice (MRDJ) d'autre part, dont il réalise la fusion, poursuit mais aussi prolonge les missions.

Conservant des deux anciennes structures les éléments caractéristiques de leur succès, le nouvel Institut renforce par ailleurs ses atouts. Il bénéficie en effet des garanties d'indépendance que requiert son objet et l'accomplissement de ses missions, d'une gouvernance élargie pour embrasser l'ensemble des enjeux que le monde contemporain pose au droit et à la justice, d'une vision à la fois transversale et collective des sujets qu'il est amené à traiter, et porte le souci particulier d'une ouverture à la société civile et du développement d'un prisme résolument européen et international.

LES MISSIONS, LA GOUVERNANCE ET L'ÉQUIPE



Assemblée générale du GIP IERDJ
le 28 novembre 2022 au Conseil
d'État, présidée par Didier-Roland
Tabuteau, vice-président du
Conseil d'État.

Les missions renouvelées de l'IERDJ

L'ambition de l'IERDJ est d'être reconnu comme un espace de réflexion prospective d'excellence et de référence dans les domaines du droit et de la justice. C'est une structure unique et originale, un laboratoire d'idées dont les missions sont :

- de définir, animer, coordonner et évaluer différents programmes d'études et de recherche ;
- d'identifier et soutenir les équipes susceptibles de jouer un rôle important dans ce champ d'activité ;
- de favoriser les échanges entre les universitaires, les chercheur·es, les juridictions, les professionnel·les, les responsables publics, notamment ceux qui ont en charge les politiques publiques de justice, ainsi que les citoyen·nes sur les défis nouveaux ou renouvelés auxquels le droit et la justice doivent faire face ;
- d'organiser la valorisation de la recherche et de ses propres travaux, notamment auprès des écoles et organismes de formation, des acteurs du droit et de la justice et du public ;
- de développer la coopération européenne et internationale en ce domaine.

Voir l'entretien avec Valérie Sagant, directrice de l'IERDJ, sur les grandes missions de l'Institut, les projets à venir et les moyens de les faire rayonner. YouTube : <https://urlz.fr/jchm>

DES MOYENS D'ACTION DIVERSIFIÉS

Pour la réalisation de ces missions, le GIP dispose de moyens d'action diversifiés, destinés notamment à :

- financer des recherches, par le recours à la procédure d'appel d'offres ou la sollicitation de projets spontanés, soutenir l'organisation d'événements et de publications qui lui sont soumis, ainsi que commander des études ciblées auprès de prestataires ;
- organiser une veille et l'animation d'un réseau d'experts et de correspondants, et conduire des missions d'exploration en France comme à l'étranger ;
- accueillir des professionnel·les et des chercheur·ses en résidence sur un temps déterminé, quels que soient leur spécialité ou leur pays d'origine, en vue de contribuer directement aux travaux du groupement ou de mettre en œuvre certaines de ses activités ;
- publier les recherches et autres travaux propres qu'il aura soutenus ou initiés ;
- recourir à des outils de diffusion variés et des actions de communication propres à valoriser ses travaux et l'ensemble de ses activités, seul ou en partenariat, et participer à différentes manifestations ou médias ;
- en lien avec les bibliothèques et centres de ressources de ses membres, développer des fonds documentaires originaux et spécifiques à certains thèmes de travail, également accessibles aux professionnel·les et aux chercheur·ses.

LES ORIENTATIONS DE TRAVAIL POUR 2022

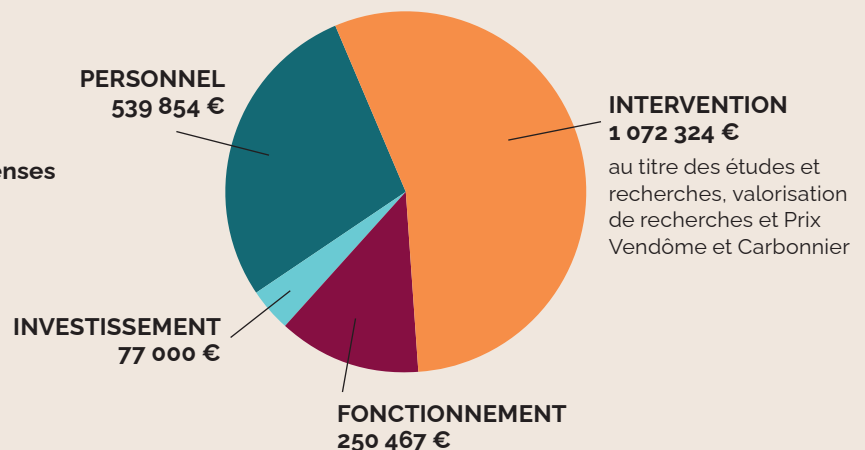
Trois thèmes prioritaires ont été retenus par l'assemblée générale des membres qui s'est réunie le 24 novembre 2021 :

- les droits des générations futures ;
- les besoins de justice exprimés par les justiciables et les citoyens et citoyennes ;
- les identités professionnelles et les cadres de travail des acteurs du droit et de la justice.

En outre, l'IERDJ a poursuivi les activités récurrentes concernant le soutien aux recherches retenues dans le cadre des campagnes bisannuelles d'appels à projets, l'attribution des Prix Carbonnier et Vendôme et les études et groupes de réflexion sur des thèmes diversifiés tout au long de l'année.

LE BUDGET

En 2022, les **dépenses** du GIP IERDJ se décomposent comme suit :



Les ressources : l'Institut a bénéficié des contributions de ses membres ainsi réparties :

Origine	Recettes prévisionnelles 2022
Ministère de la Justice (fonctionnement et personnel)	675 300 €
Ministère de la Justice (dépenses de recherche)	643 200 €
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	30 000 €
Conseil constitutionnel	15 000 €
Centre national de la recherche scientifique	20 000 €
France Universités	10 000 €
École nationale de la magistrature	30 000 €
Conseil national des barreaux	35 000 €
Conseil supérieur du notariat	20 000 €
Chambre nationale des commissaires de justice	20 000 €
Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce	20 000 €
Caisse des dépôts et consignations	50 000 €
Association française des juristes d'entreprise	10 000 €
Cercle Montesquieu	10 000 €
Ministère de la Justice - subvention complémentaire 2022	135 000 €
Total	1 723 500 €

Le GIP dispose de personnels sous contrat (huit personnes en 2022) et d'autres mis à disposition (treize personnes fin 2022) par les membres : ministère de la Justice (six personnes), CNRS (trois personnes) et une personne par chacune des quatre Cours supérieures.

LA GOUVERNANCE

Les membres du GIP

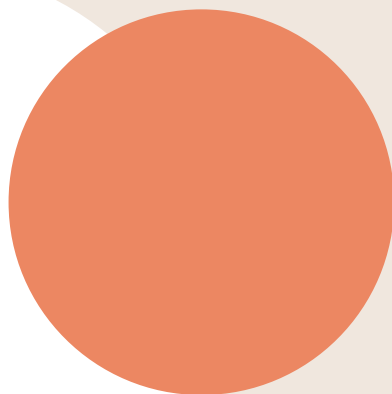
Les membres constitutifs du groupement assurent collectivement la gouvernance de l'Institut au sein d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale, cette dernière accueillant en plus les partenaires associés figurant dans la convention. Ils échangent et statuent sur la programmation du groupement après avis du conseil scientifique et déterminent le budget de l'Institut pour l'année à venir.

Ils se réunissent au moins deux fois par an sous la présidence successive du Conseil constitutionnel, du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes pour un mandat de deux années. Le ministère de la Justice et le Centre national de la recherche scientifique en assurent la vice-présidence.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'Institut est présidé par le vice-président du Conseil d'État Didier-Roland TABUTEAU qui a succédé dans ses fonctions à Bruno LASSERRE.



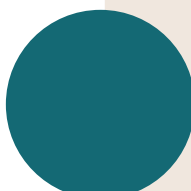
Didier-Roland TABUTEAU, vice-président du Conseil d'État, président de l'assemblée générale du GIP IERDJ depuis le 1^{er} janvier 2022.



51 %

L'ÉTAT

AVEC :
LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE,
LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL,
LE CONSEIL D'ÉTAT,
LA COUR DE CASSATION,
LA COUR DES COMPTES,
LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
- MESR



25 %

**LE CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE (CNRS)**



4,5 %

LA CAISSE DES DÉPÔTS



3 %

**L'ÉCOLE NATIONALE DE
LA MAGISTRATURE (ENM)**



3 %

**LE CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX (CNB)**



3 %

**LE CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT (CSN)**



3 %

**LA CHAMBRE NATIONALE
DES COMMISSAIRES
DE JUSTICE (CNCJ)**



3 %

**LE CONSEIL NATIONAL DES
GREFFIERS DE TRIBUNAUX
DE COMMERCE (CNGTC)**



1,5 %

FRANCE UNIVERSITÉS



1,5 %

**L'ASSOCIATION
FRANÇAISE DES JURISTES
D'ENTREPRISE (AFJE)**



1,5 %

**LE CERCLE
MONTESQUIEU**

Les représentants des membres en 2022 :

- Conseil constitutionnel : Laurent FABIOUS, président
- Conseil d'État : Didier-Roland TABUTEAU, vice-président
- Cour de cassation : Chantal ARENS, puis Christophe SOULARD, premier président
- Cour des comptes : Pierre MOSCOVICI, premier président
- Ministère de la Justice : Catherine PIGNON, puis Carine CHEVRIER, secrétaire générale
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) : Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale
- Centre national de la recherche scientifique : Marie GAILLE, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- École nationale de la magistrature (ENM) : Nathalie RORET, directrice
- Conseil national des barreaux (CNB) : Maître Gilles BOXO, membre du CNB
- Conseil supérieur du notariat (CSN) : Maître François DEVOS, directeur des affaires juridiques, directeur de l'Institut d'études juridiques du Conseil supérieur du notariat
- Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) : Patrick SANNINO puis Benoît SANTOIRE, président
- Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) : Sophie JONVAL, puis Thomas DENFER, président
- France Universités (FU) : Philippe RAIMBAULT, président de la commission juridique de FU
- Caisse des dépôts et consignation (CDC) : Pierre CHEVALIER, directeur juridique et fiscal Groupe Caisse des dépôts
- Association française des juristes d'entreprise (AFJE) : Marc MOSSE puis Jean-Philippe GILLE, président
- Cercle Montesquieu : Laure LAVOREL, présidente

L'assemblée générale s'est réunie les 11 avril et 28 novembre 2022 au Conseil d'État.

<https://bit.ly/3gUADRK>

Les statuts du GIP ont été publiés au *Journal officiel* le 31 mars 2022.

<https://urlz.fr/jbwU>

La charte déontologique de l'IERDJ a été adoptée lors de l'assemblée générale du 11 avril 2022.

<https://urlz.fr/jl5G>

Les partenaires associés

- Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ)
- Conférence générale des juges consulaires de France (CGJC)
- Conseil supérieur de la prud'homie
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Les représentants des partenaires associés :

- Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ) : Denis SALAS, président
- Conférence générale des juges consulaires : Sonia ARROUAS, présidente
- Conseil supérieur de la prud'homie (CSP) : Pia VOISINE, représentante des employeurs et Frédéric AUBRY, représentant des salariés
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : Aurélie BELLON, cheffe du pôle Droits, Réforme de l'État et Fragilités
- Direction générale du Trésor : Sébastien RASPILLER, chef de service

Le conseil scientifique

Un conseil scientifique assiste l'assemblée générale et la direction du groupement dans leurs missions. Il est composé de trente membres au plus, nommés par l'assemblée générale pour une durée de deux ans, renouvelable une fois. Il est présidé par une personnalité reconnue sur le plan scientifique et participe au rayonnement international de l'Institut. Le conseil scientifique est consulté sur les orientations de la programmation scientifique qui sont présentées au groupement en vue d'obtenir son soutien.

Sur proposition de l'assemblée générale ou de la direction, le conseil scientifique est également invité à contribuer aux autres réflexions conduites par le groupement.

Trois réunions du conseil scientifique ont été organisées en 2022 :

- Le 18 mars 2022 à la Cour des comptes
- Le 24 juin 2022 au tribunal judiciaire de Paris
- Le 14 octobre 2022 à l'IERDJ



Réunion du conseil scientifique de l'Institut dans les locaux de la Cour des comptes, mars 2022.

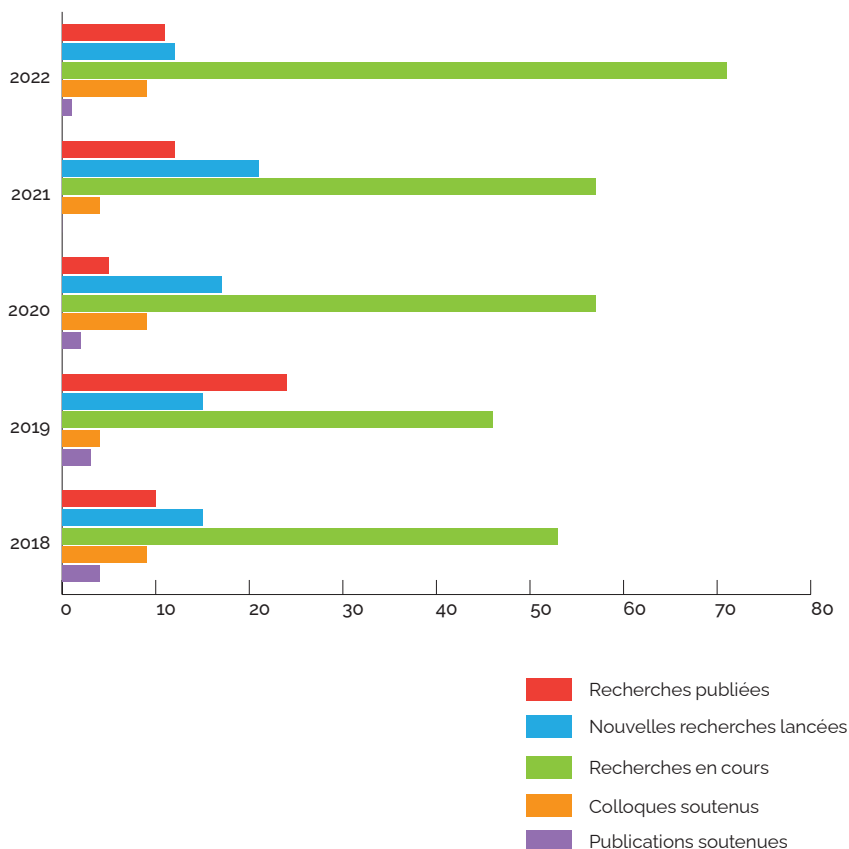
Composition du conseil scientifique en 2022 :

- **Françoise TULKENS, présidente du conseil scientifique**, professeure extraordinaire de droit, ancienne juge à la CEDH, université catholique de Louvain (Belgique)



- Julie ALLARD, professeure de philosophie du droit, chercheuse qualifiée honoraire du FNRS, doyenne de la faculté de droit et de criminologie de l'université libre de Bruxelles
- Irène BELLIER, directrice de recherche au CNRS en anthropologie, École des hautes études en sciences sociales
- Karim BENYEKHEF, professeur de droit à l'université de Montréal
- Martine de BOISDEFFRE, présidente de la section du rapport et des études du Conseil d'État
- Cécile BOURREAU-DUBOIS, professeure de sciences économiques, université de Lorraine, 1^{re} classe
- Nathalie CASAS, conseillère maître à la Cour des comptes
- Florent CHAMPY, directeur de recherche au CNRS en sociologie, université de Toulouse
- Mathieu CHARDON, huissier de justice, secrétaire général de l'Union internationale des huissiers de justice

Le soutien à la recherche en chiffres (2018-2022)



- David CHEKROUN, professeur de droit à l'ESCP Business School
- Sandrine CLAVEL, professeure de droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Saclay et à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- Audrey DARSONVILLE, professeure de droit privé et sciences criminelles à l'université Paris Nanterre
- Pierre DELMAS-GOYON, conseiller honoraire à la Cour de cassation
- Nicolas FIEULAINE, maître de conférences en psychologie sociale, Institut de psychologie, université de Lyon
- Olivier LECLERC, directeur de recherche au CNRS en droit, Centre de théorie et analyse du droit
- Juliette LELIEUR, professeure de droit pénal à l'université de Strasbourg
- Jacques de MAILLARD, professeur de science politique à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- Sandrine MALJEAN-DUBOIS, directrice de recherche au CNRS en sociologie et sciences du droit, Aix-Marseille université
- Mustapha MEKKI, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Hélène MICHEL, professeure de science politique, Jean Monnet, Chair on Political Sociology of European Transparency, Sciences Po Strasbourg, université de Strasbourg
- Carole PASCAREL, avocate, barreau de Paris
- Daniela PIANA, professeure de science politique à l'université de Bologne, sociologue.
- Alexis SPIRE, directeur de recherche au CNRS, laboratoire Iris (UMR 5156, Paris)
- Bruno STURLÈSE, avocat général à la Cour de cassation
- Pierre TARRADE, notaire, Paris
- Rachel VANNEUVILLE, chargée de recherche au CNRS, laboratoire Triangle (UMR 5206, Lyon)

Le réseau des partenaires

L'IERDJ s'inscrit dans un vaste réseau de partenariats institutionnels et scientifiques et collabore avec de nombreuses institutions parmi lesquelles :

- la Défenseure des droits,
- le Conseil de l'Europe
- la Commission nationale consultative des droits de l'Homme,
- l'Observatoire national de la protection de l'enfance,
- l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI)
- l'Observatoire français des drogues et toxicomanies

Cette collaboration prend la forme d'organisation de colloques et d'événements de valorisation des recherches soutenues ou de participation à des réunions de pilotage sur des thématiques communes.

Retrouvez la composition du conseil scientifique en 2022 sur :
<https://urlz.fr/jbth>

L'ÉQUIPE

Pôle de direction

- Valérie SAGANT, directrice
- Harold ÉPINEUSE, directeur adjoint
- Isabelle SAYN, directrice adjointe scientifique, a succédé à Kathia MARTIN-CHENUT en septembre 2022
- Sonya DJEMNI-WAGNER, déléguée générale au développement stratégique

Pôle scientifique

- Responsables scientifiques et de programme :
- Sarah ALBERTIN
 - Joël HUBRECHT
 - Anne-Sophie de LAMARZELLE
 - Vanessa MAQUET
 - Stéphane NAFIR-GOUILLO
 - Florence NOIRE, a succédé à Laure MARCUS en septembre 2022
 - Victoria VANNEAU
 - Mélanie VAY
 - Héléna YAZDANPANAH
- Claire RUIZ, chargée de mission auprès du pôle scientifique

Pôle administratif et financier

- Damien FÉRAILLE, responsable administratif et financier, chef du pôle, a succédé à Claire SCHEPPLER en mars 2022
- François BOCQUILLON, adjoint au chef de pôle
- Clémence HUVÉ, assistante de direction et chargée du secrétariat
- Sophie SEBAG, assistante de direction et chargée du secrétariat
- Philippe RAFFIER, agent comptable

Pôle communication et valorisation

- Nicole CHÉMALI, cheffe de pôle
- Léa DELION, chargée de la valorisation
- Morgane ROQUES, chargée de la communication, a succédé à Laetitia LOUIS-HOMMANI en octobre 2022

Retrouvez les photos et les biographies des membres de l'équipe sur :
<https://bit.ly/3UPSckV>



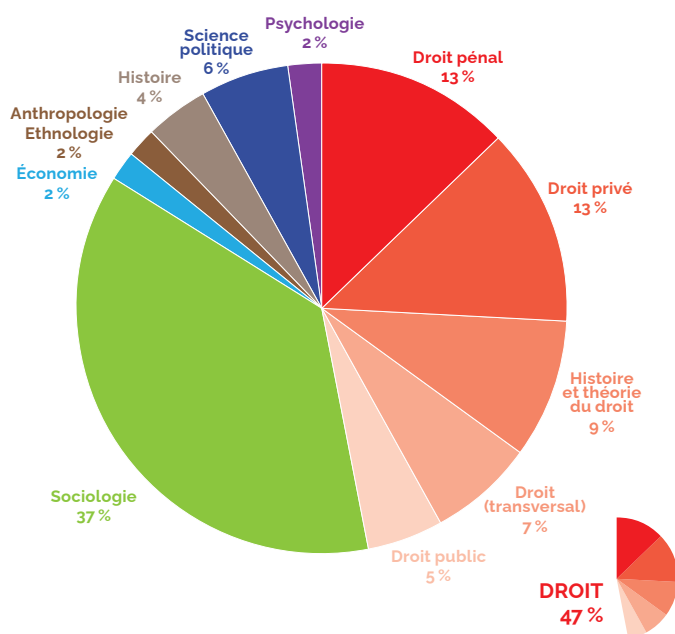
Les recherches sont l’occasion de décloisonner les frontières disciplinaires et de développer une certaine forme d’audace et d’ambition de recherche sur le droit et la justice.”

Victoria VANNEAU, responsable scientifique et de programme à l’IERDJ

LES CAMPAGNES D’APPEL À PROJETS lancées par l’IERDJ ont contribué à redessiner les contours de la recherche juridique en France. En privilégiant les travaux collectifs, interdisciplinaires et comparatifs, l’Institut a suscité des synergies entre équipes de recherche et a favorisé l’ouverture de la recherche juridique à l’interdisciplinarité. Les campagnes de dépôt de projets spontanés ont en plus le mérite de donner aux chercheurs et chercheuses une grande liberté de choix et d’élargir le spectre des sujets de recherche. Quant à l’accès au terrain ou aux données, le GIP, dont les membres et la gouvernance couvrent une grande partie des juridictions et professions du droit, constitue un facilitateur sans pareil.

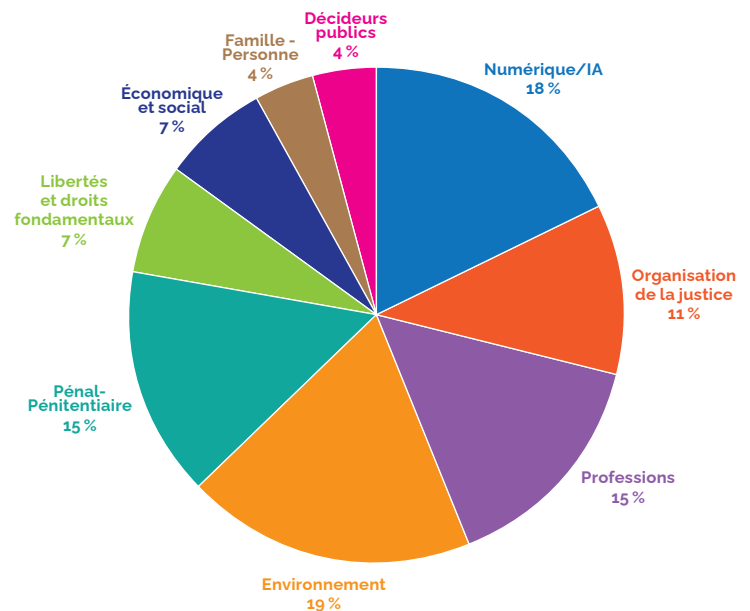
<https://urlz.fr/jcgw>

LE SOUTIEN À LA RECHERCHE



DISCIPLINES PRINCIPALES MOBILISÉES PAR LES PROJETS DE RECHERCHE NON THÉMATIQUES (2018-2022)

Avec respectivement 47% et 37%, le droit et la sociologie arrivent largement en tête des principales disciplines mobilisées. Sur un total de 116 projets de recherche non thématiques soumis, le Conseil scientifique de l'IERDJ en a retenu 55 toutes disciplines confondues, soit un taux de sélection de 48%.



RÉPARTITION DES APPELS À PROJETS DE RECHERCHE THÉMATIQUES (2018-2022)

L'environnement et le numérique arrivent en tête des thématiques explorées par les APR, suivi de près par les professions et le pénal/pénitentiaire. Ces cinq dernières années, 29 APR thématiques ont été lancés par l'IERDJ : sur 63 projets soumis en réponse, les Comités d'évaluation ad hoc en ont retenu 30, soit un taux de sélection de 48%.

L'IERDJ a publié treize recherches en 2022



CORPS ET SURVEILLANCE : ENJEUX SOCIAUX ET JURIDIQUES DU RECOURS AUX SCANNERS CORPORELS ET À L'ÉVALUATION DU COMPORTEMENT DES PERSONNES DANS LES AÉROPORTS

Manon BEAUCOURT

Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS, UMR7069), université de Strasbourg

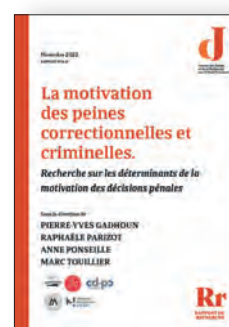
Emmanuel DROIT

Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS, UMR7069), Sciences Po Strasbourg

Depuis une décennie en France, scanners corporels et méthode d'analyse comportementale sont venus s'ajouter à la panoplie des techniques et technologies destinées à protéger l'aviation civile des actes malveillants. Cette recherche explore les enjeux juridiques et sociaux posés par l'introduction de ces deux

techniques comme outils de lutte contre le terrorisme. La première partie du rapport présente le contexte et les principales caractéristiques techniques des scanners corporels et de l'évaluation du comportement des personnes (ECP). La deuxième partie qui concerne l'encadrement juridique des scanners corporels en France et en Europe interroge les droits fondamentaux potentiellement atteints par le recours à cette technologie et propose une analyse des choix opérés par la Commission européenne et le législateur français pour concilier les exigences de sécurité et les libertés publiques. La troisième partie qui porte sur les fondements théoriques du programme français d'ECP relève les critiques dont ont fait l'objet les outils d'analyse comportementale en Europe et aux États-Unis et discute des différents enjeux posés par leur utilisation dans les aéroports du point de vue notamment des professionnels et des acteurs institutionnels. La recherche met en exergue les tensions qui peuvent découler de la confrontation de ces différents champs d'action marqués respectivement par des intérêts et des injonctions spécifiques. Elle propose en outre une réflexion sur les évolutions contemporaines de la surveillance telles que la privatisation des missions de sécurité et l'automatisation des contrôles.

<https://bit.ly/3FivKuf>



LA MOTIVATION DES PEINES CORRECTIONNELLES ET CRIMINELLES Recherche sur les déterminants de la motivation des décisions pénales

Raphaële PARIZOT, Marc TOUILLIER, Pierre-Yves GAHDOUN et Anne PONSEILLE

Université de Montpellier, Centre d'études et de recherches comparatives constitutionnelles et politiques (CERCOP EA 2037) et université Paris Nanterre, Centre de droit pénal et de criminologie (CDPC EA 3982).

Ces dernières années, la motivation des peines est passée du statut d'exigence prétorienne, progressivement généralisée en 2017/2018 par le double effet d'une « révolution de palais » et d'une consécration constitutionnelle, à celui d'exigence légale formalisée par l'importante loi du 23 mars 2019 qui a pris acte de cette évolution. Le rapport s'articule autour de deux axes : d'une part, la réception de l'exigence de motivation de la peine par les différents acteurs judiciaires et, d'autre part, la pratique elle-même de la motivation par une analyse fine des déterminants (critères) qui la constitue. Il montre que, d'une

manière générale, l'exigence de motivation de la peine dans son principe a été plutôt bien accueillie par les différents acteurs judiciaires. Douze propositions visant à « mieux définir l'objet et le régime de la motivation » de la peine aussi bien en matière correctionnelle qu'en matière criminelle concluent cette recherche.

<https://bit.ly/3Yv8FNm>



DE L'EXPÉRIMENTATION DES COURS CRIMINELLES DÉPARTEMENTALES

Une réforme souhaitable mais non sans risques (2019-2022)

Christiane BESNIER, Olivier CAHN, Virginie SANSICO, Jean REYNAUD
Université Paris Descartes, Centre d'anthropologie culturelle (CANTHEL EA 4545)

Le rapport propose de suivre l'expérimentation de cours criminels départementales. Durant 30 mois, l'équipe de recherche pluridisciplinaire a observé les pratiques de jugement dans neuf cours criminels dans le cadre de 18 affaires. Pour la première fois dans l'histoire de la cour d'assises, les jurés disparaissent de l'acte de juger certains crimes. La croissance du contentieux a conduit à exiger

une adaptation réaliste des moyens de l'institution pour faire face à une poussée de la demande de justice. La réforme envisagée présente un changement de paradigme en opérant un glissement du modèle « citoyen juré », tel qu'analysé à partir des travaux de Tocqueville, vers le modèle « citoyen usager ». Il n'est plus question d'inclure le citoyen dans l'appareil judiciaire mais de mieux satisfaire les attentes du citoyen justiciable.

<https://bit.ly/3P5fiBE>



LE PARCOURS USAGER DES JUSTICIAIBLES FACE AUX ASPECTS NUMÉRIQUES DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

Audrey DAMIENS
Institut de recherche juridique interdisciplinaire François Rabelais (IRJI-François Rabelais EA 7496), université de Tours

Stéphanie MAUCLAIR
Centre de recherche juridique Pothier (EA 1212), université d'Orléans

La dématérialisation est un enjeu majeur de la justice au XXI^e siècle. Son développement ne saurait se faire au détriment du droit fondamental d'accéder au tribunal notamment au regard des populations les plus vulnérables. La recherche s'est donné pour objectif d'identifier les freins et difficultés rencontrés par les usagers

dans leur parcours numérique d'accès au droit, de caractériser les stratégies développées par les usagers et les personnes chargées de leur accompagnement pour les surmonter, d'analyser la différence entre le parcours théorique et le parcours réel et de formuler des préconisations en vue de parfaire les parcours numériques des usagers ainsi que la formation à destination des accompagnateurs. Elle suggère ainsi des leviers d'amélioration du parcours numérique des usagers dans les procédures judiciaires.

<https://bit.ly/3hMFGE9>



LA FABRIQUE DES E-USAGERS

Politiques et pratiques de l'accès au droit et de ses dispositifs

Maud SIMONET
Institut et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES – UMR 8533), université Paris Nanterre

La question de l'accès au droit a été prise en charge par l'État et institutionnalisée, au cours des années 1990 dans le cadre d'une politique confiée au ministère de la Justice. En étudiant la mise en œuvre quotidienne de la politique d'accès au droit dans deux départements français, cette enquête a pour objet l'analyse de cette politique publique dans le contexte actuel de dématérialisation des services publics. La recherche met en lumière la diversité des statuts des travailleuses de l'accès au droit, les frontières qui cadrent leurs activités et les enjeux de dévalorisation de leur travail auxquels elles, puisque ce sont majoritairement des femmes, sont confrontées. L'étude des usages de ces permanences met également en exergue une population fortement féminine

et majoritairement précarisée. La dématérialisation des services publics agit comme un opérateur de segmentation des publics et des trajectoires d'accès au droit, et non seulement comme un facteur d'augmentation de l'inaccessibilité. Face à cet éloignement du guichet, la permanence est alors prise dans une tension structurante : se retrouver en position de remplacer le guichet, sans pour autant avoir les moyens humains et financiers de s'y substituer.

<https://bit.ly/3HWjjah>



PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE OU DÉSENGAGEMENT DÉLINQUANT Parcours et perceptions d'agent·es de probation et de personnes judiciairisées (France-Suisse)

Xavier DE LARMINAT

Université de Rouen, Centre universitaire
rouennais d'études juridiques
(CUREJ EA 4703).

Depuis environ deux siècles, l'intérêt des scientifiques et des autorités publiques pour les comportements délinquants converge vers une préoccupation commune : expliquer le « passage à l'acte » et éviter la « récidive ».

Il ressort de cette recherche que le système pénal constitue un obstacle plutôt qu'un levier en matière de sorties de délinquance. Au lieu de chercher de nouvelles méthodes d'intervention, il est surtout indispensable que l'action institutionnelle cesse de causer du préjudice.

Le désengagement délinquant nécessite d'être appréhendé dans une perspective longitudinale et transversale attentive aux rapports de domination. Parmi eux, l'accent est mis ici sur les conditions d'accès

à l'autonomie pour les personnes judiciairisées, fortement touchées par des inégalités socio-économiques structurelles, et sur les conditions de leur émancipation, compte tenu du regard stigmatisant et discriminant porté à leur rencontre par le système pénal et social.

<https://bit.ly/3sasniF>



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES SUR LA SCÈNE JUDICIAIRE Pratiques de jugements et inégalités

Delphine SERRE, Morane KEIM-BAGOT

Université René Descartes, Centre
de recherche sur les liens sociaux
(UMR 8070)

Le rapport propose une étude des pratiques de jugements et des décisions des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS) – intégrés depuis le 1^{er} janvier 2019 dans les « pôles sociaux » des tribunaux judiciaires – et des chambres sociales des cours d'appel. Il montre que la diversité des statuts, des trajectoires et des conditions de travail des juges les empêche de partager une identité collective et explique l'existence de rapports différenciés au contentieux social, aux justiciables et aux organismes de sécurité sociale. Leur rôle est déterminant dans la formation des assesseurs, qui représentent

les organisations de salariés et d'employeurs et qui siègent comme juges profanes à leurs côtés, et dont ils tendent à limiter le rôle à certaines tâches et certaines affaires.

L'enquête révèle que l'hétérogénéité des juges se traduit par des pratiques de jugements diverses, notamment en lien avec le regard porté sur le face-à-face inégal entre assurés, majoritairement de classes populaires, et caisses de sécurité sociale bénéficiant de multiples ressources. L'analyse juridique des décisions prises par les juges du fond en matière de faute inexcusable de l'employeur fait apparaître une forte disparité de solutions, induisant au passage une grande insécurité juridique pour les victimes. Le rapport montre enfin que les juges mettent parfois en œuvre, dans la gestion de leur audience ou dans l'appréciation des pièces, des pratiques d'aide à la construction du dossier qui peuvent corriger, dans certains cas, les difficultés d'accès à la réparation.

<https://bit.ly/3eMHofC>



LE E-RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES DIFFÉRENDS Le déploiement d'une justice alternative en ligne (e-RED)

Sandrine CHASSAGNARD-PINET

*Université de Lille, Centre de recherche
droits et perspectives du droit
(CRDP EA 4487)*

Un double mouvement marqué par l'émergence d'une justice digitale et le développement d'une justice alternative porté par les pouvoirs publics français et européens crée un contexte favorable au déploiement de services en ligne de règlement extrajudiciaire des différends (services e-RED) dans notre pays. Sous l'impulsion des start-ups de la *LegalTech* mais aussi des acteurs traditionnels du monde judiciaire, une offre de services dématérialisés de conciliation, médiation et arbitrage se développe.

Les difficultés rencontrées par les nouveaux services e-RED pour pérenniser leurs offres et convaincre les justiciables que les prestations proposées contribuent à l'objectif de rendre la justice conduisent à mettre en doute les orientations retenues en France de développer les offres privées sans penser leur articulation avec le service public de la justice lui-même en cours de numérisation. Les modèles de justice en ligne développés dans d'autres pays invitent à suggérer une autre voie.

<https://bit.ly/3CQzv8E>



NOTARIAT ET NUMÉRIQUE Le cybernotaire au cœur de la République numérique

**Manuella BOURASSIN, Corine DAUCHEZ,
Marc PICHARD**

*Université Paris Nanterre, Centre de
droit civil des affaires et du contentieux
économique (CEDCACE EA 3457)*

Depuis plus de deux décennies, le notariat est confronté à la révolution numérique. La recherche interroge la mesure des transformations de la profession notariale sous l'effet des nouvelles technologies numériques. Elle adopte pour cela une double démarche à la fois institutionnelle et empirique.

L'approche institutionnelle retrace la fabrique du cybernotaire par les instances notariales sous l'effet des politiques numériques que ces dernières ont initiées depuis la fin des années 1990. Loin d'avoir submergé le notariat, la vague numérique a été maîtrisée par les instances et permis non seulement de transposer le service public de l'authenticité dans le monde numérique mais également de l'enrichir.

L'approche institutionnelle permet de mettre en évidence la construction d'un écosystème numérique à l'architecture féodale tissé de liens de dépendance complexes entre le notariat et les entreprises privées de services numériques. Au-delà, le numérique place au premier rang des enjeux de souveraineté et de confiance publique liés à la qualité d'officier public du notaire.

<https://bit.ly/3gqy75b>



CARTOGRAPHIE HISTORIQUE DU DROIT

Jean-Louis HALPÉRIN

*Université Paris Nanterre, Centre de théorie
et analyse du droit (CTAD UMR 7074)*

La recherche a pour objet une réflexion méthodologique sur la cartographie de l'histoire du droit et la réalisation d'un premier atlas d'une vingtaine de cartes.

Le besoin d'une telle cartographie est lié à la dimension de plus en plus comparative de l'histoire du droit qui cherche aujourd'hui à dépasser les cadres nationaux traditionnels de l'histoire du droit et à analyser les phénomènes de circulation des modèles et de la littérature juridique. Après avoir déterminé les domaines dans lesquels une telle cartographie était possible, la recherche aboutit à la réalisation d'un ensemble de vingt cartes ou groupes de cartes allant de l'Antiquité au début du XX^e siècle et traitant aussi bien des témoignages archéologiques, des énoncés normatifs, de la littérature juridique ou du nombre des juristes.

<https://bit.ly/3MPJ4cA>



JUSTICE ET MAGISTRATES : UNE GRH EN MIETTES ? Une analyse contextualiste, comparative et pluridisciplinaire

Sylvie PIERRE-MAURICE,
Lionel JACQUOT, Estelle MERCIER

Université de Lorraine, Centre européen de
recherche en économie financière et gestion
des entreprises (CEREFIGE EA 3942)

La recherche met au jour les transformations récentes de la gestion des ressources humaines des magistrats afin de caractériser le modèle de GRH de la justice et ses principales évolutions, en procédant à une comparaison systématique des cas français et belge soutenue par un contrepoint suédois.

La recherche propose une analyse contextualiste des modèles de GRH en mettant la focale sur les acteurs essentiels qui les activent et les traduisent localement. Elle analyse les principes, outils et pratiques de cinq dimensions de la GRH : le recrutement, la formation, la carrière, l'évaluation et la rémunération. Elle interroge la place centrale que les cheffes de juridiction tiennent dans la gestion et le management des juridictions. Elle débouche finalement sur trois questionnements autour de la cohérence et de la pertinence du modèle de GRH, de la responsabilisation et du pouvoir d'agir des cheffes de juridiction et de la professionnalisation de la GRH d'une institution encore fortement marquée par une gouvernance représentée sous forme collégiale, qui alertent sur les risques d'émiettement de la GRH... d'une GRH en miettes.

<https://bit.ly/3CJVAd0>



TRANSHUMANISME(S) ET DROIT(S)

Amandine CAYOL, Émilie GAILLARD

MRSH Caen, Pôle Risques, qualité
et environnement durable -
Transhumanisme(s) et droit(s)

À partir d'une enquête de terrain auprès d'acteurs divers – militants transhumanistes, penseurs critiques, « personnes augmentées », professionnels de santé et chercheurs dans la lutte contre le vieillissement, l'intelligence artificielle et les prothèses – et aux opinions variées situés en France, en Angleterre et en Espagne, le rapport montre, dans un premier temps, qu'il n'existe pas un mais des transhumanismes et que les partisans de cette idéologie ne mettent pas tous l'accent sur les mêmes priorités.

Le rapport met ensuite en exergue l'existence de glissements parfois imperceptibles, notamment dans le domaine médical, vers l'augmentation technologique et/ou génétique de l'être humain. Le transhumanisme doit se penser dans sa complexité pour en normer les conséquences ramifiées pouvant conduire à de véritables changements civilisationnels. Dans un second temps, le rapport confronte au transhumanisme certaines notions fondamentales du droit telles que les notions de personne, de responsabilité, de propriété, de patrimoine, de droits humains et de souveraineté.

<https://bit.ly/3Skx3gk>



LA PLACE DE LA COUTUME À MAYOTTE

Hugues FULCHIRON, Étienne CORNUT,
Elsa RALSER, Aurélien SIRI

Université Jean Moulin Lyon 3, Équipe de
recherche Louis Jossierand (EA 3707)

Ce rapport restitue les travaux menés de 2019 à 2022 par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs et de praticiens, à partir de l'article 75 de la Constitution qui permet aux Mahorais, en théorie, d'être régis par la coutume pour toutes les questions relevant de leur statut personnel.

La coutume mahoraise est elle-même entendue ici dans un sens large, le statut personnel mahorais puisant à deux sources : le Minhâdj Al Talibin et les usages et pratiques traditionnels africains et malgaches. Si le processus de départementalisation n'a pas remis en cause ce principe, la volonté « d'accompagner » l'évolution statutaire de Mayotte a conduit le législateur à diverses adaptations vidant peu à peu le domaine de la coutume locale de son contenu. L'équipe a donc pris soin d'étudier de quelle façon ces changements sont aujourd'hui mis en pratique par les justiciables et par les praticiens du droit au sein d'une République qui se veut laïque, dans un territoire marqué par de fortes tensions sociales et où 95 % de la population est de confession musulmane.

<http://bit.ly/3glBz16>

Douze nouvelles recherches lancées

En 2022, l'Institut a publié quatre appels à projets de recherche thématiques et lancé deux campagnes de dépôt d'appels à projets de recherche ouverts à tous thèmes. Au total, vingt-cinq projets ont été déposés et douze retenus par les instances scientifiques.

L'IERDJ a lancé sa campagne d'appels à projets portant sur les thèmes retenus pour 2022 dans le cadre de sa programmation scientifique :

- Le(s) droit(s) des générations futures
- Identités professionnelles, pratiques et sens des métiers du droit et de la justice

Par ailleurs, et dans la suite de l'appel à projets pluriannuel lancé les années précédentes sur le thème « Justice et écologie », deux angles ont été privilégiés en 2022 pour faire l'objet d'appels à projets de recherche :

- Justice, criminalité et environnement
- La transition écologique des acteurs publics



Dès l'origine, le GIP a su insuffler un vent nouveau dans la recherche sur le droit et la justice, d'une part en étant attentif aux questions de méthodes, d'autre part en ouvrant explicitement ces terrains à des non-juristes, enfin en faisant le pont entre les institutions et le monde de la recherche."

Isabelle SAYN, directrice scientifique (adjointe) de l'IERDJ

À côté de sa programmation scientifique annuelle, l'Institut élargit la palette thématique des recherches qu'il soutient grâce à sa procédure de candidatures spontanées déposés dans le cadre de ses deux campagnes annuelles.
<https://urlz.fr/jcgw>

L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE DES AVOCATS AU DÉFI DE L'ÉCONOMIE ?

Une analyse pluridisciplinaire des valeurs de la profession

Sophie HARNAY

Université Paris Nanterre, *Economix* (UMR 7235)

Les changements massifs et nombreux à l'œuvre dans le monde du droit et de la justice depuis plusieurs décennies sont vraisemblablement à l'origine d'une transformation des pratiques, des représentations et des valeurs « classiques » des professionnels du droit. Si l'ensemble des professions du droit et de la justice est aujourd'hui affecté par ces évolutions, la profession d'avocat constitue un exemple particulièrement emblématique de profession dont l'identité professionnelle est mise en question par les mutations contemporaines, tant d'ordre institutionnel qu'économique et social. Cette situation justifie notre choix d'étudier l'identité professionnelle des avocats et les façons dont elle se compose et recompose, au niveau collectif et des individus, sous l'effet d'évolutions internes et externes à la profession.

LES ASSESSEURS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Identité, représentations et pratiques professionnelles d'une figure de la justice foncière

Jean-Paul PASTOREL, Youssef GUENZOU, Sandrine SANA-CHAILLÉ de NÉRÉ, Lauriane DOS SANTOS, Loïs BASTIDE

Maison des sciences de l'Homme du Pacifique (MSH-P)

Si la question foncière constitue un problème juridique et social relativement ancien en Polynésie, les litiges liés à la propriété de la terre traversent aujourd'hui l'ensemble des milieux sociaux et concerne une pluralité d'acteurs de l'action publique sur ce territoire ultramarin. En 2004, la révision du statut de rattachement de la Polynésie française à la France et l'octroi d'une plus grande autonomie gouvernementale se sont accompagnés au plan juridique de l'institution d'un nouveau tribunal foncier spécifiquement chargé de résoudre les problèmes liés au partage des terres et à la sortie d'indivision. Entre la magistrature professionnelle et les justiciables, une figure-clé de la justice foncière, recrutée localement, intervient en rôle d'intermédiaire et d'expert : l'assesseur. Par une approche sociologique qualitative au plus près des acteurs, l'enquête vise à comprendre cette figure dans le contexte de la Polynésie française contemporaine pour envisager dans quelle mesure elle participe de la construction d'une justice de proximité prenant en compte les spécificités locales.

MISE EN ŒUVRE DU DROIT DE L'URBANISME À L'ÈRE DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : RUPTURE OU CONTINUITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

Fanny GUILLET, Pierre CHASSÉ

Muséum national d'histoire naturelle, Centre d'écologie et des sciences de la conservation (UMR 7204)

Depuis plus d'une dizaine d'années, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) et la lutte contre l'artificialisation des sols sont devenus un enjeu majeur des politiques publiques. Cet enjeu est en effet régulièrement abordé dans les lois relatives à l'urbanisme qui se succèdent depuis plus de vingt ans (SRU, Grenelle II, ALUR, ELAN). Plus récemment, et face à un rythme d'artificialisation qui peine à décroître, la Loi « Climat et Résilience » d'août 2021 est venue renforcer les objectifs en la matière, en y consacrant un chapitre et en déterminant une trajectoire à atteindre, celle du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), d'ici à 2050. Pour atteindre cet objectif, le législateur a choisi d'organiser sa mise en œuvre de façon inédite et selon un calendrier précis. En ce qui concerne la première décennie d'application (2021-2031), chaque région devra diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la décennie précédente (2011-2021). Or pour appliquer cette norme, le législateur a confié la possibilité aux conseils régionaux d'appliquer cet objectif de manière différenciée et territorialisée à travers la modification de leurs Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Ce partage des responsabilités dans l'élaboration et la mise en œuvre

d'une norme confirme une tendance visant à donner aux régions une place croissante dans la conduite des politiques publiques, notamment environnementales. Ce sont les conséquences d'une telle évolution qui sera interrogée dans ce projet de recherche. Elle contribue en effet à reconfigurer les rôles et les interactions entre l'État, les régions et les collectivités infrarégionales, ce qui n'est pas sans conséquences sur le cours de l'action publique. Or l'analyse de la mise en œuvre de la trajectoire ZAN proposée à travers ce projet de recherche offre une opportunité intéressante pour en mesurer les effets.

LE TRAITEMENT DU CONTENTIEUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PAR LES JUGES DU FOND

Stéphanie CARRE, Camille VALLAUD
Université de Strasbourg, Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (UR 4375)

Le contentieux de la propriété intellectuelle fait l'objet d'un traitement particulier. En réservant à certaines juridictions le soin de connaître des actions civiles en ce domaine, le législateur a recherché la spécialisation des juges. Mais, dans le même temps, il n'a pas imposé la création de véritables pôles de compétence, de sorte que chaque tribunal s'organise comme il l'entend. Or, cette organisation peut avoir un impact sur le traitement du contentieux. Il en va de même des pratiques adoptées s'agissant de la mise en œuvre des règles de procédure civile qui connaissent d'importants bouleversements. Dès lors, la recherche menée, en se fondant en particulier sur

une étude de terrain, s'intéresse à la spécialisation des magistrats en propriété intellectuelle mais également à l'organisation et au fonctionnement des juridictions spécialisées. L'objectif est de prendre la mesure de la spécialisation effective des magistrats et de la diversité des pratiques qui influent sur le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle au fond pour parvenir à formuler des propositions permettant de l'améliorer.

EXPÉRIENCES PANDÉMIQUES DU DROIT ET DE LA JUSTICE : FAMILLE, TRAVAIL ET ESPACE PUBLIC EN URGENCE SANITAIRE (EXPANDROIT)

Jérôme PÉLISSE, Émilie BILAND-CURINIER
Sciences Po Paris, Centre de sociologie des organisations (CSO UMR 7116)

Ce projet propose d'analyser comment la vie quotidienne durant la crise sanitaire nourrit des expériences et des mobilisations qui impliquent la légalité ordinaire, le droit, voire l'institution judiciaire. Prenant la suite d'une première recherche soutenue par l'ANR Flash Résilience d'une durée d'un an, centrée sur le travail des intermédiaires du droit durant la crise sanitaire, le projet EXPANDROIT se concentre sur les représentations et les pratiques du droit des « personnes ordinaires ». Il s'agit d'étudier en prenant en compte la longue durée de la crise, au-delà du premier confinement du printemps 2020, les expériences du droit des citoyen·nes (ni professionnel·les du droit, ni personnels de santé, ni responsables politico-administratifs) dans trois principales sphères de la vie quotidienne que sont les relations familiales, l'activité professionnelle

et l'espace public. Ce projet s'appuie sur la réalisation de 90 entretiens individuels approfondis (et parfois réitérés) : les enquêté·es seront retenu·es pour avoir contacté un intermédiaire du droit relevant d'une des trois sphères, mais seront également interrogé·es sur les deux autres sphères, de manière à analyser les interdépendances qui les lient. Contrastant les contextes professionnels (personnes ayant ou pas continué à travailler sur site), genre, âge et origine parmi les enquêté·es, vivant en Île-de-France et en Bretagne (deux régions inégalement touchés par les risques liés à la Covid 19), le projet s'appuie aussi sur l'analyse des sources écrites (dossiers judiciaires, échanges écrits entre personnes concernées et intermédiaires, publications militantes etc.) et des activités des intermédiaires du droit précédemment enquêtés pour éclairer les expériences juridiques quotidiennes et les modalités de mobilisation du droit, et éventuellement de la justice, qui font la vie ordinaire du droit et le droit en actes en temps de pandémie.

À DIRES ET TRAITS D'EXPERTS. ANALYSE DU LANGAGE DES PROCÈS-VERBAUX D'EXPERTISE DU BÂTIMENT DU XVIII^e SIÈCLE : MOTS, DISCOURS ET FIGURES

Robert CARVAIS
CNRS Délégation régionale Île-de-France, Centre de théorie et analyse du droit (UMR 7074)

Les archives des greffiers des bâtiments constituent une source sans équivalent pour documenter le discours des experts dans le domaine du bâtiment sous l'Ancien Régime. Cette recherche se propose de s'intéresser à la matière même du texte des procès-verbaux d'experts en profitant de l'opportunité de disposer d'un corpus numérisé et finement indexé au terme d'une recherche financée par l'ANR pour analyser le discours de l'expertise à travers une investigation qui se déploie selon trois grands axes : le vocabulaire des locuteurs (experts principalement, mais aussi parties,

voisins, etc.), les discours des experts et le recours au dessin. À partir d'une collection homogène d'affaires, le projet propose de croiser une lecture rapprochée et une fine analyse du discours d'un corpus primaire de 100 procès-verbaux avec la mobilisation de lecture distante de type textométrique et logométrique et de tirer parti des progrès considérables réalisés dans le domaine de la reconnaissance des écritures manuscrites pour étendre le corpus d'analyse à un plus grand nombre d'affaires.

METTRE PAR ÉCRIT LES COUTUMES

Constitution d'une Base internationale de données sur les droits coutumiers (BIDDC)

Sylvain SOLEIL,

Nicolas CORNU-THÉNARD

Université de Rennes, IODE

(UMR CNRS 6262) Axe Théorie et histoire des systèmes juridiques

Les anthropologues et historiens du droit s'accordent sur le fait que toutes les civilisations du monde ont, hier ou aujourd'hui, adopté un système juridique traditionnel que l'on a rangé dans la catégorie des « coutumes ». Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'ensembles coutumiers qui se sont ainsi développés sur terre et qui, pour certains continuent à s'appliquer, en marge du système juridique moderne (Asie, Océanie, Afrique, Amérique). Par nature orales et évolutives, ces coutumes ont été, pour une part et pour des raisons diverses, mises par écrit. Cela permet d'en connaître le contenu, de les étudier, de les comparer ; mais cela a aussi profondément modifié le concept même de coutumes : rédigées, elles

sont désormais fixées et officialisées par des signes écrits.

Le projet BIDDC a pour ambition de construire une base internationale de données, en libre accès, sur les ensembles coutumiers officiels publiés, à ce jour, dans leur langue(s) officielles de promulgation, accompagnés de traductions en langues française, anglaise et espagnole ; d'explorer les phénomènes lors de la rédaction des coutumes.

LES OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION FACILITENT-ILS LE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES ?

Recherche empirique en matière de réparation du dommage corporel

Vincent RIVOLLIÉ

Université de Lyon, Centre Max Weber

(UMR 5283)

Le règlement amiable plutôt que juridictionnel de l'indemnisation du dommage corporel constitue un objectif des autorités publiques. Considérant qu'ils favorisent le règlement amiable, ces autorités projettent l'élaboration centralisée, par voie réglementaire, d'outils d'aide à la décision, venant se substituer à des outils élaborés de manière éclatée par les acteurs eux-mêmes. Parallèlement, la possibilité d'analyses algorithmiques de grands corpus de décisions qui permettraient de refléter les pratiques habituelles des juges est envisagée, considérant que de tels « barèmes constatés » pourraient utilement remplacer les barèmes existants et participer à l'objectif général de déjudiciarisation. La recherche envisagée vise à mettre à l'épreuve le postulat d'un lien entre existence de barèmes, ou d'autres

outils d'aide à la décision, et recours à la voie transactionnelle. Dans quelle mesure l'hypothèse régulièrement avancée par les autorités publiques selon laquelle la mise à disposition d'outils d'aide à la décision favoriserait la résolution à l'amiable est-elle empiriquement vérifiée ?

LES NOUVELLES FRONTIÈRES DU DROIT RURAL

Transformations juridiques et reconfigurations professionnelles

Sebastian BILLOWS,

François PURSEIGLE

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)

Université Paris Dauphine PSL, Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO UMR 7170-1427)

Au cours des dernières décennies, le droit rural a connu une profonde mutation due à des transformations internes à ce droit mais aussi à la montée en puissance du droit de l'environnement, du droit de la concurrence et du droit de l'urbanisme. Il s'agit dès lors d'identifier les nouvelles frontières du droit rural pour comprendre comment s'actualise son rôle dans l'appui des transformations contemporaines de l'agriculture.

La recherche aborde ce changement juridique à l'aune des reconfigurations professionnelles qui les accompagnent et met à l'étude deux groupes professionnels : celui des spécialistes du droit rural aujourd'hui en plein renouvellement et la profession agricole de plus en plus fragmentée en fonction des ressources et des aspirations des exploitants. Elle vise ainsi à examiner les trajectoires des professionnels du droit qui interviennent dans ce domaine, décrire comment une clientèle de plus en plus diversifiée mobilise leur expertise et retracer les litiges judiciaires qui, en changeant la jurisprudence, ont le potentiel de transformer encore davantage la profession agricole.

LE CONTRÔLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI

Comment se fabriquent au quotidien les droits des chômeurs ?

Laure CAMAJI, Claire VIVÈS

Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET)

Par une approche pluridisciplinaire en sociologie, droit et science politique, la recherche vise à étudier la production ordinaire du droit des demandeurs d'emploi en observant l'ensemble des acteurs qui « fabriquent » la norme en matière de contrôle des chômeurs. Si la loi dispose qu'un demandeur d'emploi doit « effectuer des actes positifs et répétés de recherche d'emploi », cette obligation n'en demeure pas moins sujette à d'importantes marges d'interprétation lors de sa mise en œuvre.

Or la quasi-totalité de ces pratiques d'interprétation du droit se trouvent confinées dans une seule et même organisation, Pôle emploi, qui a seule la charge d'éprouver le caractère actif des démarches de recherche des demandeurs d'emploi. La recherche se propose donc d'ouvrir cette boîte noire en analysant la pluralité des normes qui encadrent le contrôle de la recherche d'emploi, de mettre au jour l'organisation et les pratiques de contrôle au sein de Pôle emploi et les modalités d'instruction des recours formés contre les sanctions prononcées.

REDEVENIR FRANÇAIS-ES ?

Représentations et usages de la réintégration dans la nationalité française parmi les ressortissant·es des États issus de la décolonisation

Emmanuel BLANCHARD

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)

Comparativement à d'autres modalités d'accès à la nationalité française, la procédure de réintégration n'a encore jamais fait l'objet d'une recherche de sciences sociales approfondie.

Cette procédure ancienne est pourtant entrée dans un nouvel âge à l'ère des décolonisations, permettant aux ressortissant·es des pays et territoires sur lesquels la France exerçait sa souveraineté, né·es avant l'indépendance, de recouvrer la qualité de Français·e. À partir d'entretiens menés principalement avec des réintégré·es, cette recherche entend éclairer la diversité des représentations et des usages de la réintégration dans la nationalité française. S'inscrivant dans une approche de sociologie du droit inspirée par les études sur la « conscience du droit », elle vise à explorer la complexité des articulations entre identités de papier et sentiments d'appartenance.

ENQUÊTE EXPRESS - EXPÉRIENCES DE LA PRISON ET RÉINSERTION SOCIALE À LA SORTIE

Aline DÉSESQUELLES

Institut national d'études démographiques (INED)

L'enquête EXPreSS – Expériences de la prison et réinsertion sociale à la sortie – est une enquête quantitative multithématique, réalisée en face à face, sur 500 personnes détenues âgées de 18 à 29 ans à quelques jours de leur sortie d'une des trois plus grandes maisons d'arrêt d'Île-de-France.

Elle permettra de caractériser leur situation (sociale, administrative, économique, sanitaire, juridique...) et de décrire les conditions dans lesquelles se déroulera leur sortie. Elle leur donnera également l'opportunité de s'exprimer sur leur expérience de la détention. Trois objectifs principaux peuvent être distingués :

- Enrichir la connaissance statistique de la population carcérale en se focalisant sur les sortants de prisons : les divers domaines abordés dans le questionnaire de l'enquête visent à caractériser aussi finement que possible cette population. Ces données permettront notamment d'évaluer les « ressources » dont les personnes détenues disposent à leur sortie pour se réinsérer.
- Caractériser les différentes expériences de l'incarcération et leur impact sur les individus : qu'est ce qui s'améliore et qu'est ce qui se dégrade durant l'incarcération ? Est-elle à l'origine de ruptures ? Ouvre-t-elle des opportunités ? La diversité des domaines abordés dans l'enquête permettra d'aborder la question de l'effet de la prison sous différents angles.
- Recueillir des éléments prospectifs sur ce qui attend la personne à sa sortie : un module du questionnaire est consacré à la manière dont la personne s'est préparée à trouver un emploi, un logement, a fait des démarches pour retrouver ses droits à la sortie...



Réfléchir de façon prospective c'est répondre pour l'avenir à des questions qui se posent dès aujourd'hui. C'est une des missions phares de notre nouvel Institut, qui contribue à porter à la connaissance des juges, des professions du droit, des chercheurs et universitaires ainsi que du public des questions encore en germe, susceptibles pourtant de produire rapidement des conséquences importantes.”

Sonya DJEMNI-WAGNER, déléguée générale
au développement stratégique à l'IERDJ

PARALLÈLEMENT AU SOUTIEN À LA RECHERCHE et conformément à ses nouvelles missions, l'IERDJ développe une réflexion sur des thématiques importantes ou d'actualité dans le domaine du droit et de la justice. Pour ce faire, il lance des études et organise des échanges qui rassemblent à la fois professionnels du droit et de la justice ainsi que chercheurs et enseignants-chercheurs. En 2022, il a lancé des études sur les trois axes de travail prioritaires retenus par son assemblée générale.

LES ÉTUDES : TROIS RÉFLEXIONS PLURIANNUELLES



Le(s) droit(s) des générations futures

La réflexion initiée au sein de l'Institut s'est inscrite dans le contexte de la décision de la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe du 24 mars 2021 qui a invalidé une partie de la loi allemande de programmation des objectifs climatiques de 2019 pour violation des droits et libertés garanties par la Loi fondamentale et réaffirmé un devoir de protection objectif envers les générations futures.

Dans une perspective interdisciplinaire (droit, économie, anthropologie, philosophie, sociologie) et comparée, l'IERDJ a constitué un groupe de réflexion autour d'une douzaine de personnalités issues du monde professionnel (magistrats, avocats) et du milieu scientifique (chercheurs et universitaires) sensibles et sensibilisées aux questionnements passés, présents et à venir que posent le(s) droit(s) des générations futures au droit et à la justice.

Les travaux se sont organisés autour de six ateliers tenus d'avril à octobre 2022 et d'auditions de différentes parties prenantes et experts de la question.

Après avoir analysé la notion même de « générations futures », les membres du groupe de réflexion se sont attachés à définir leur place au sein des institutions et de la jurisprudence prudentielle.

Les conséquences – juridiques – de la reconnaissance de cette notion sont nombreuses et conduisent à une relecture en profondeur de plusieurs fondamentaux de nos ordres juridiques.

La publication des résultats est prévue pour janvier 2023 dans la collection « Études » de l'IERDJ.

LE GROUPE DE RÉFLEXION EN DATES :

- **20 avril 2022**
Introduction
- **1^{er} juin 2022**
L'arrêt du 24 mars 2021 de la Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne : décryptage
- **22 juin 2022**
1^{re} partie : L'intérêt à agir et droit(s) des générations futures
2^e partie : Dommages et réparation des préjudices
- **20 juillet 2022**
Penser le(s) droit(s) des générations futures en philosophie
- **12 septembre 2022**
Que nous apprennent les jurisprudences des cours et des constitutions européennes et d'Amérique latine ? L'exemple de l'Allemagne, la Belgique, le Chili, le Brésil et la Cour interaméricaine des droits de l'Homme
- **5 octobre 2022**
1^{re} partie : Le juge et les nouvelles formes de mobilisation citoyenne
2^e partie : Conclusion – Le juge et le(s) droit(s) des générations futures : une révolution juridique ?

Les besoins, attentes et demandes de justice

L'assemblée générale constitutive de l'Institut et l'événement de lancement intervenu quelques jours plus tard en novembre 2021 ont tous deux relevé l'importance qu'il y avait à travailler les liens entre justice et société avec pour objectif de produire des travaux qui « participeront au renforcement de la confiance des citoyens dans la justice ». Pour atteindre cet objectif, il a été jugé prioritaire que l'Institut réfléchisse dès son installation à « la prise en compte des attentes des citoyens et de la demande croissante de justice observée depuis plusieurs années, afin de mieux la comprendre et tenter de l'anticiper ».

Une vision globale difficile à appréhender

Si l'ensemble des membres de l'IERDJ partage cette préoccupation de répondre aux besoins, aux demandes et aux attentes de la société en matière de justice, ils témoignent en même temps de difficultés méthodologiques à en connaître l'état. Des questions se posent sur la dynamique qui sous-tend la transformation de ces besoins en demandes de justice et sur l'étendue des attentes créées qu'il reviendrait aux institutions et professions de combler. Ce thème de travail invite avant tout à s'intéresser de près aux justiciables et citoyens et à sonder leurs aspirations à un « état » de justice. En proposant ainsi de recentrer l'approche sur le justiciable, l'objectif est d'aller au-delà des connaissances produites par l'institution et les professions sur leurs activités. Le premier défi posé à la recherche sera donc de cartographier les différentes manifestations et de penser la mesure d'un phénomène qui touche le cœur des relations entre justice et société, quelle que soit la discipline concernée.

Croiser les disciplines et les points de vue complémentaires

Afin de préparer un programme pluriannuel de travail sur ce thème, quatorze chercheurs et chercheuses ont ainsi été auditionnés à la fin du printemps 2022 pour comprendre comment leur discipline abordait l'une ou l'autre des questions soulevées par ce thème sous l'angle :

- de la philosophie avec Julie ALLARD, université libre de Bruxelles ;
- de la sociologie avec Alexis SPIRE, EHESS ; Cécile VIGOUR, université de Bordeaux ; Pierre NOREAU, université de Montréal ;
- des sciences politiques avec Daniela PIANA, université de Bologne ;
- des sciences juridiques avec Loïc CADIET, université Panthéon-Sorbonne ; Soraya AMRANI-MEKKI, université Paris-Ouest Nanterre ; Émilie CHEVALIER, université de Limoges
- de la géographie avec Jacques LEVY, université polytechnique fédérale de Lausanne ;
- de l'anthropologie avec Irène BELLIER, chercheuse au CNRS et Christiane BESNIER ;
- de l'économie avec Bruno DEFFAINS, université Panthéon-Assas et ÉLODIE BERTRAND, université Panthéon-Sorbonne ;
- ou encore de l'histoire de l'art avec Valérie HAYAERT, université de Warwick.

Les « besoins » sont apparus comme un terrain connu en psychologie sociale mais également un champ de réflexion intéressant pour la philosophie ou la science politique. La « demande » permettait aisément et sans surprise à l'économie d'y appliquer ses modèles en contrepoint d'une étude plus classique sur l'offre de justice. L'approche juridique de son côté nous invite à penser les liens que le recours à la justice entretient avec la promesse démocratique d'une garantie effective, processuelle et substantielle, des droits fondamentaux. Quant aux « attentes », elles apparaissent bien sûr comme un terrain privilégié pour la sociologie.

La multiplication des éclairages a néanmoins déjà permis de converger vers deux constats communs à l'ensemble de ces disciplines à savoir :

- la rareté des travaux empiriques existants sur ces sujets vus sous cet angle, en particulier en France ;
- la nécessité de conserver la logique propre à chaque regard disciplinaire ensuite, en cherchant à croiser leurs résultats plutôt que leurs méthodes.

Trois modalités de travail pour 2023

Fin 2022, sera diffusé un appel à projets de recherche qui courra jusqu'en 2025 au rythme de deux vagues de soumission par an afin de maximiser les chances de voir candidater des équipes pluridisciplinaires constituées autour d'objets de recherche qui continueront à être construits par l'Institut en parallèle du lancement des campagnes.

L'Institut organisera un séminaire d'exploration au long cours qui invitera les chercheurs, institutions et professions qui en auront manifesté l'intérêt, à documenter le champ des questions et celui des méthodes et outils à mettre en œuvre pour y répondre.

Enfin, de courtes études seront proposées auprès d'un groupe de chercheurs volontaires pour se mobiliser en quelques mois autour de questions précises déterminées par l'Institut en lien avec ses membres.



Les identités professionnelles et les cadres de travail des acteurs du droit et de la justice

Parallèlement à l'appel à projets de recherches « **Identités professionnelles, pratiques et sens des métiers du droit et de la justice** », l'Institut a initié une réflexion portant sur la transformation des métiers du droit et de la justice sous les effets de l'accélération et de l'individualisation du travail. L'accélération, étudiée notamment par Hartmut Rosa, est celle constatée depuis plusieurs décennies dans l'innovation technique, le changement social et les rythmes de travail et de vie. L'individualisation au travail se traduit, quant à elle, par des injonctions au bien-être et à l'accomplissement de soi mais aussi à la performance, au détriment

de la formation de collectifs de travail durables ; elle débouche en particulier sur une « invisibilisation » des défaillances de l'organisation matricielle.

Afin d'étudier ces processus et de dépasser le mal-être qui s'est récemment exprimé au sein de nombreuses professions de justice, l'IERDJ a constitué un groupe de réflexion composé d'une dizaine d'universitaires ou de chercheuses et de praticien·nes du droit et de la justice dont l'ambition est de renouveler l'angle d'approche sur les identités professionnelles. Pour cela le groupe de travail s'appuie sur ce qui constitue « l'ADN » de l'IERDJ à savoir le croisement de différents points de vue de chercheurs, praticiens, experts et institutionnels, en mobilisant plusieurs disciplines et en sortant du cadre de la justice pour s'intéresser à d'autres secteurs. En 2022, six séances de travail ont pu être organisées ; cinq autres sont programmées pour 2023. La publication des travaux est programmée pour l'automne 2023.

Aux côtés de l'IERDJ ont contribué au groupe de travail en 2022 :

- Pierre BERLIOZ, professeur de droit, directeur de cabinet du président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ;
- Estelle CROS, magistrate de liaison au Royaume-Uni ;
- Jean DANET, maître de conférences à l'université de Nantes, ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature, avocat honoraire ;
- Yoann DEMOLI, maître de conférences, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Véronique DUVEAU, pédagogue multimédia, université Paris Dauphine - Département Éducation Permanente ;
- Jean-Christophe GRACIA, président de chambre au tribunal administratif de Melun ;
- Stéphanie KRETOWICZ, présidente du tribunal judiciaire de Chartres ;
- Joëlle MUNIER-PACHEU, inspectrice générale de la justice ;
- Cécile VIGOUR, directrice de recherche au CNRS, Centre Émile Durkheim (UMR 5116), Bordeaux ;
- Laurent WILLEMEZ, professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, directeur du Laboratoire professions, institutions, temporalités (PRINTEMPS).

LE GROUPE DE RÉFLEXION EN DATES :

- **24 mai 2022**
Installation du groupe de travail
- **16 juin 2022**
Accélération du travail, avec Jean LASSEGUE, philosophe et anthropologue, chargé de recherche au CNRS : « Espace et temps à l'ère de l'écriture numérique : de la vitesse à l'accélération » et Benoît BASTARD, sociologue, directeur de recherche émérite au CNRS : « L'accélération du temps dans la justice ».
- **7 juillet 2022**
Individualisation du travail, avec Emmanuel PICAVET, professeur de philosophie à l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne : « Observations sur la responsabilisation et sur son usage institutionnel ».
- **9 septembre 2022**
Accélération et individualisation au travail : la numérisation et les nouveaux outils de travail, avec Jérôme DUPRÉ, vice-président chargé de l'instruction au tribunal judiciaire d'Angers, Pascal UGHETTO, professeur de sociologie à l'université Gustave Eiffel, Marie BENEDETTO-MEYER, maîtresse de conférences en sociologie à l'université technologique de Troyes.
- **4 octobre 2022**
Accélération et individualisation : quel impact sur les espaces d'échanges et les collectifs de travail ? avec Reynald BRIZAIS, maître de conférences en psychologie sociale à l'université de Nantes, Maguy FULLANA et Emmanuel LAFORÊT, magistrats administratifs.
- **7 novembre 2022**
Bilan d'étape.



La coopération est devenue un enjeu majeur pour assurer le recueil rapide et la préservation des preuves et pour coordonner la mobilisation sans précédent d'acteurs nationaux et internationaux.”

Joël HUBRECHT, spécialiste de justice pénale internationale et de justice transitionnelle à l'IERDJ

« SE CONNAÎTRE, SE PARLER, SE FORMER ensemble pour faire avancer les juristes et le droit » : c'est là toute l'ambition de la formation MAJ (Magistrats-Avocats-Juristes) dont l'IERDJ est la pierre angulaire. L'Institut coordonne les différents formateurs, la communication entre les institutions, il contribue à l'organisation et au suivi de la mise en œuvre des modules.

Dans un autre registre, l'expertise de l'IERDJ l'a conduit à animer le Réseau « complémentarité et coopération en justice pénale internationale ». L'Institut a mis en place un réseau de magistrats, de praticiens et d'universitaires pour mieux cerner les évolutions en cours, évaluer l'état des instruments de coopération existants et partager des pratiques et des expériences.

L'EXPERTISE ET L'ANIMATION DE RÉSEAUX



La formation MAJ : magistrats, avocats et juristes d'entreprise



Le concept de la formation commune MAJ "Magistrats-Avocats-Juristes d'entreprise" est né en 2017 d'une discussion entre un magistrat, Antoine GARAPON, et un directeur juridique, Aurélien HAMELLE, lors d'un atelier de réflexion organisé par l'IHEJ et le Centre de recherche et d'étude des avocats (CREA, Conseil national des barreaux) sur « Comment construire la communauté des juristes ? ».

L'IHEJ a réuni trois institutions responsables de formations des professions juridiques et judiciaires, l'École nationale de la magistrature (ENM), l'École de formation des barreaux (EFB) et l'Association française des Juristes d'entreprise (AFJE) pour réfléchir aux moyens d'encourager des formes d'intelligence collective de juristes. L'objectif était de remédier au cloisonnement des métiers du droit qui nourrit encore trop souvent une mauvaise représentation de leur réalité, crée des incompréhensions et parfois des tensions nuisant à la

qualité du nécessaire dialogue inter-professionnel. En promouvant des chassés-croisés entre les professions sur un terrain de confiance mutuelle, l'ambition était aussi de fédérer les professionnels du droit en favorisant les échanges autour de thèmes d'intérêt commun, dans le cadre d'une formation de qualité.

Après un an de co-construction pour aboutir à une formation à la pédagogie nouvelle, soucieuse de respecter l'équilibre entre les professions et internalisant une organisation "en dialogue constant", la MAJ est lancée au Grenelle du Droit en 2019 par l'AFJE, l'ENM, l'EFB et débute effectivement en janvier 2020. L'IHEJ, puis l'IERDJ, est chargé de contribuer au design pédagogique, à la coordination et à la communication entre les institutions et au bon fonctionnement global de la formation.

Le titre de la formation MAJ évoque deux acronymes : « mise à jour » des connaissances et des pratiques et « Magistrats-Avocats-Juristes d'entreprise ». Les thèmes choisis pour la première MAJ (qui durera trois ans) sont : la Négociation, l'Enquête et la Gouvernance & responsabilité sociale des entreprises. À travers ces trois cycles répartis sur l'année et chacun scindé en trois modules, il s'agit de donner une occasion unique pour les avocats, les juristes d'entreprise et les magistrats de se rencontrer et de débattre de leurs pratiques, de leurs déontologies et de leurs cultures professionnelles, afin de faire avancer ensemble la pratique du droit, notamment dans le domaine du droit économique appliqué aux entreprises.

CYCLE 1 - NÉGOCIATION

- Module 1 : Négociation commerciale - 21 janvier 2022 à l'EFB
- Module 2 : Négociation corporate - 11 février 2022 à l'AFJE
- Module 3 : Négociation judiciaire - 18 mars 2022 à l'ENM

19 professionnels inscrits à ce cycle.

CYCLE 2 - ENQUÊTE

- Module 1 : Enquête interne - 13 mai 2022 à l'EFB
- Module 2 : Enquête administrative - 10 juin 2022 à l'AFJE
- Module 3 : Enquête judiciaire - 24 juin 2022 à l'ENM

32 professionnels inscrits à ce cycle.

CYCLE 3 - GOUVERNANCE & RSE

- Module 1 : Performance extra-financière - 23 septembre 2022 à l'EFB
- Module 2 : Pratique des droits de l'Homme - 14 octobre 2022 à l'AFJE
- Module 3 : Judiciarisation de la responsabilité sociale des entreprises - 18 novembre 2022 à l'ENM

29 professionnels inscrits à ce cycle.

Au total, 80 professionnels inscrits à la formation MAJ en 2022.

Le Réseau « complémentarité et coopération en justice pénale internationale »

Avec l'agression russe de février 2022 en Ukraine et la variété des réactions judiciaires qui s'en est immédiatement suivie, la coopération est devenue un enjeu majeur pour assurer le recueil rapide et la préservation des preuves et pour coordonner la mobilisation sans précédent d'acteurs nationaux et internationaux.

Après une phase exploratoire, menée en 2021 par l'Institut des Hautes Études sur la Justice (IHEJ), le Réseau « coopération et complémentarité » a pu tenir entre mars et juillet 2022 quatre séances de travail en visioconférence auxquelles ont assisté une trentaine de participants de haut-niveau : juges dans des juridictions internationales et à la Cour pénale internationale (CPI), commandant de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine (OCLCH), vice-procureur du Pôle crimes contre l'humanité (PNAT), chargée de mission Justice pénale internationale auprès de la Direction des affaires juridiques (DAJ), professeurs et universitaires spécialisés, représentants d'ONG internationales.

LE GROUPE DE RÉFLEXION EN DATES :

• 29 avril 2022

Les échanges ont porté sur l'articulation des différents registres de complémentarités et des nouveaux défis de coopération dans la poursuite des crimes internationaux les plus graves.

• 11 mai 2022

L'émergence d'espaces judiciaires régionaux.

• 24 juin 2022

Les nouveaux outils de partage de l'information et d'enquêtes, les mécanismes de préservation de la preuve et les perspectives conventionnelles.

• 13 juillet 2022

Les enjeux liés aux politiques de communication des procureurs, des juges, des ONG dans la révolution du système global de l'information.

Une note de travail confidentielle a été rédigée en juin et un rapport de synthèse en octobre, dégageant une trentaine de recommandations et pistes de travail permettant de développer les logiques de complémentarité (complémentarités dite positive et dite élargie) et de coopération dans le cadre des évolutions identifiées du champ de la justice pénale internationale (renationalisation et régionalisation) et de la mobilisation internationale suscitée par la guerre en Ukraine. Ces recommandations sont adressées à l'ensemble des acteurs œuvrant dans les juridictions, institutions et associations actives dans ce champ, et plus particulièrement aux acteurs français et francophones. Une dizaine de ces recommandations en cours de validation et sélection sera approfondie dans le cadre des séances du réseau de l'année 2023.

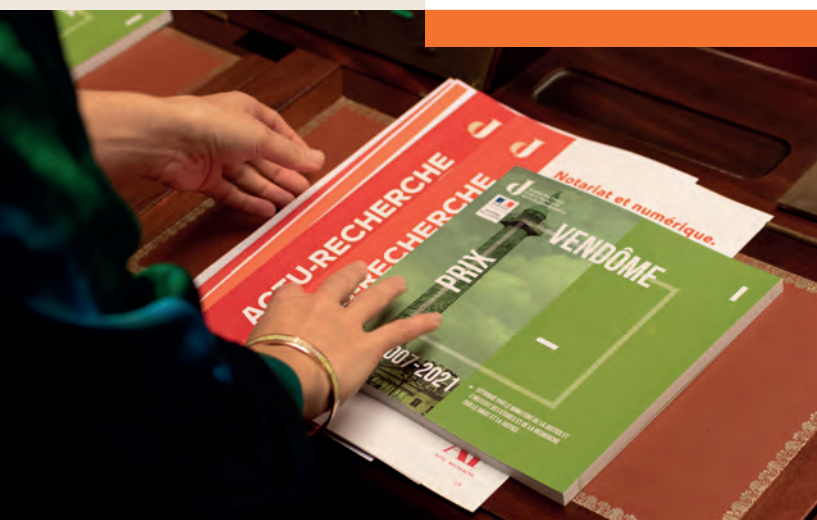


En ayant à l'esprit les conceptions de Jean Carbonnier, je dis souvent à mes jeunes et brillants collègues qui contribuent à promouvoir internationalement une recherche française ambitieuse sur le droit et la justice – et dont le nouvel Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice est un superbe vecteur : *Ne dédaignez pas ce que vous considérez comme une sociologie ancillaire. En sollicitant la sociologie au service du droit, conformément à son devoir de juriste, Jean Carbonnier savait concevoir, en même temps, pour les autres, une sociologie ouverte, dans l'esprit de ses figures fondatrices, pour ainsi favoriser le développement d'un savoir général de sciences sociales sur le droit et la justice dont la recherche française s'est emparée à sa suite, se confrontant avec bonheur à la quête de sens des exceptionnels enjeux auxquels nos sociétés font face et dont le droit constitue un exceptionnel révélateur.* »

Jacques COMMAILLE, professeur émérite à l'École normale supérieure de Paris-Saclay, chercheur à l'Institut des sciences sociales du politique (ENS Paris – Saclay)

LANCÉE EN FÉVRIER 2022, la campagne de recueil des candidatures pour les Prix Jean Carbonnier et Vendôme 2022 s'est déroulée, comme l'année précédente, selon une procédure essentiellement dématérialisée. La soumission des candidatures s'est ainsi effectuée en deux phases concomitantes : la première, consistant en la demande de création d'un compte numérique personnel, a eu lieu jusqu'au 11 avril ; la seconde, correspondant au dépôt de l'intégralité des pièces requises sur le compte numérique et à l'envoi du dossier de candidature dans sa version papier, s'est quant à elle étendue jusqu'au 21 avril, date de clôture de la campagne des candidatures 2022.

LES PRIX CARBONNIER ET VENDÔME



Le Prix Carbonnier

Créé en 2005 à l'initiative de la Mission de recherche Droit et Justice, le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice récompense des travaux portant sur le droit et/ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée. Rédigés en français, publiés ou non, ils doivent constituer pour leur auteur, français ou étranger, l'une de ses premières recherches ou l'un de ses premiers travaux. Les critères propres au Prix Carbonnier sont l'ouverture des juristes aux préoccupations de leurs contemporains et aux problèmes de société, le dialogue interdisciplinaire, et l'innovation, le souci de la réforme, fondés sur de véritables travaux de recherche. Le prix est d'un montant de 5 000 €. Depuis 2017, le Prix Carbonnier est attribué en partenariat avec les éditions Dalloz.

Remis en 2022, le Prix Carbonnier 2021 a récompensé Cécilia RIZCALLAH pour sa thèse « Le principe de confiance mutuelle en droit de l'Union européenne à l'épreuve d'une crise des valeurs. Du postulat à la méthode ».

À l'heure où l'Europe rencontre de nombreuses crises, confrontée à des défis majeurs en matière économique, de sécurité, de santé et de migration, la thèse de Cécilia RIZCALLAH, couronnée par le Prix Jean Carbonnier 2021 répond à une brûlante actualité. La lauréate a reçu son Prix, le 23 mai 2022 à la Cour de cassation.



Jean CARBONNIER

PRIX CARBONNIER 2021

Dans sa thèse « **Le principe de confiance mutuelle en droit de l'Union européenne à l'épreuve d'une crise des valeurs. Du postulat à la méthode** », Cécilia RIZCALLAH met en lumière la crise de valeurs à laquelle l'Union européenne est confrontée et esquisse une véritable méthode fondée sur la théorie des risques destinée à guider les législateurs et les juges dans la mise en œuvre abstraite et concrète du principe de confiance mutuelle.

Distinguée parmi près de 80 thèses en compétition, dont « de très belles thèses » selon les mots de Jean-Michel Sommer, le président du jury, l'œuvre de Cécilia RIZCALLAH est celle qui a été couronnée pour l'année 2021 par les membres du jury. « La maîtrise par notre lauréate des sources du droit de l'Union, de la jurisprudence et des travaux préparatoires de la Cour de justice de l'Union européenne, a été largement saluée (...) Le travail de Mme RIZCALLAH présente une dimension interdisciplinaire marquée, d'autant qu'elle s'ouvre à la sociologie, à la philosophie politique » a rappelé Jean-Michel SOMMER. Le président du jury a loué également tout l'apport de ces travaux pour caractériser, apprécier et gérer les risques dans la mise en œuvre des politiques publiques dans l'Union européenne : « Cette thèse, d'une brûlante actualité, interdisciplinaire, écrite remarquablement, réaliste, très documentée est pleine d'espoir sur le maintien des valeurs communes de l'Europe ».

La lauréate a souligné de son côté toute sa reconnaissance envers l'IERDJ : « C'est un véritable honneur pour moi de recevoir une telle reconnaissance et celle-ci contribuera j'en suis sûre au rayonnement de mes travaux ». Sans nul doute au vu du caractère profondément actuel et de la portée pratique de ses travaux.



La campagne de candidatures pour le Prix Carbonnier 2022 a recueilli 53 candidatures.

Par ailleurs, cette campagne 2022 marque un certain équilibre dans la répartition géographique des candidatures en fonction des établissements d'origine.

En effet, les candidatures au Prix Jean Carbonnier 2022 provenaient de 27 établissements différents, dont 29,6 % étaient parisiens ou franciliens, 55,5 % se trouvaient en région, et 14,8 % étaient étrangers (dont 7,4 % en cotutelle).

ZOOM SUR LA THÈSE DE CÉCILIA RIZCALLAH

La Cour de justice de l'Union européenne a progressivement érigé le principe de confiance mutuelle entre les États membres en dispositif central et universel du droit de l'Union européenne justifiant cette position par les « valeurs communes » qu'ils partagent. Mais comment appréhender un tel principe, lorsque cette communauté de valeurs se délite et se voit parfois menacée ? Pour Cécilia RIZCALLAH, notamment en matière de migrations, de détention pénale ou bien encore de gestion des crises, le principe de confiance légitime a besoin d'être revu, non plus comme un postulat mais comme une méthode de gestion des risques susceptible d'assurer une forme de compatibilité maximale entre les objectifs d'unité de l'espace européen et de garantie des droits fondamentaux. Cécilia RIZCALLAH propose une nouvelle méthode d'application du principe de confiance mutuelle basée sur l'analyse du risque pour guider les acteurs de la confiance et leur offrir des clés pour caractériser, apprécier et gérer les risques dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Revivez en vidéo la cérémonie de remise du Prix Carbonnier 2021 : <https://urlz.fr/jlf7>



Jean-Michel SOMMER, directeur du Service de la documentation, des études et du rapport, président du jury Carbonnier 2020-2022 et Cécilia RIZCALLAH, lauréate du Prix Carbonnier 2021.

LES MEMBRES DU JURY DU PRIX CARBONNIER 2020-2022

- Jean-Michel SOMMER, directeur du Service de documentation, des études et du rapport (SDER) de la Cour de cassation, puis président de la chambre sociale de la Cour de cassation depuis septembre 2022, Président du jury
- Antoine BAILLEUX, professeur à l'université Saint-Louis – Bruxelles
- Stefan BRAUM, professeur à l'université de Luxembourg remplacé en 2022 par Laurent PFISTER, professeur d'histoire du droit à l'université Panthéon-Assas
- Anne DEBET, professeure de droit privé et sciences criminelles, université de Paris
- Pierre-Jérôme DELAGE, professeur de droit privé et sciences criminelles, université de Nantes
- Dominique LOTTIN, membre du Conseil constitutionnel remplacé en 2022 par François PILLET, membre du Conseil constitutionnel
- Éric MACÉ, professeur de sociologie à l'université de Bordeaux
- Christine MAUGÜÉ, présidente adjointe de la section du contentieux au Conseil d'État
- Nicolas THIRION, professeur de droit à l'université de Liège

PRIX CARBONNIER 2022

Le prix Carbonnier 2022 a été attribué à **Suzel RAMACIOTTI** pour sa thèse « Laïcité et droit privé » soutenue le 15 janvier 2021 à l'université Paris 2 Panthéon-Assas sous la direction de Yves LEQUETTE et Léna GANNAGÉ.



Suzel RAMACIOTTI, lauréate du Prix Carbonnier 2022.

Née à Paris, **Suzel RAMACIOTTI** a grandi en Suisse, où elle s'est rapidement familiarisée avec les langues étrangères. C'est ainsi que, parallèlement à ses études de droit menées en France, elle a entrepris des études d'interprète à l'université de Zurich. Sa thèse, dirigée par Yves LEQUETTE et Léna GANNAGÉ, porte sur la laïcité et le droit privé. Actuellement maître de conférences à l'université Paris Panthéon-Assas, elle dispense des enseignements en français et en anglais, dans les matières touchant au droit civil ainsi qu'au droit international privé.

ZOOM SUR LA THÈSE DE SUZEL RAMACIOTTI

Plutôt que de chercher à analyser les différentes manifestations de la laïcité en droit privé, la présente étude prend le parti d'en faire ressortir les traits les plus saillants en appréhendant le sujet à travers un prisme bien particulier : celui des conflits inter-normatifs, autrement dit, des conflits entre droit étatique et droit religieux. Ainsi se trouvent mises en évidence les tensions entre l'ordre juridique étatique et l'ordre juridique religieux avec, en arrière-plan, la nécessité de déterminer le degré d'ouverture du premier à l'égard du second. De cette mesure dépend en effet la place exacte qu'occupe la laïcité en droit privé et les fonctions qui lui sont dévolues. Aussi l'étude se donne-t-elle principalement pour objet de mesurer l'étendue de la réception du droit religieux par l'ordre étatique et, à travers elle, de tenter de cerner les limites ou les frontières du pluralisme juridique en droit français.

<https://bit.ly/3FA6akm>



Garance NAVARRO-UG , mention sp ciale du jury 2022.

Garance NAVARRO-UG , docteure en droit public, obtient une mention sp ciale du jury pour sa th se intitul e « **L'id e du droit social de Georges Gurvitch. La soci t  comme source de droit.** » soutenue le 22 octobre 2021   l'universit  Paris 1 Panth on-Sorbonne et l'EHESS, sous la direction de Pierre BRUNET (universit  Paris 1) et Pierre BOURETZ (EHESS).

Georges Gurvitch (1894-1965) est aujourd'hui un auteur dont la pens e a subi les outrages du temps. L' tude entendait r sorber l'oubli dans lequel sa pens e est tomb e, par une analyse et une critique de ses concepts, tout en montrant son actualit .

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION DE LA SALLE D'AUDIENCE JEAN CARBONNIER AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS - 4 OCTOBRE 2022



De gauche à droite : Valérie Sagant, directrice de l'IERDJ, Stéphane Noël, président du tribunal judiciaire de Paris et Jacques Commaille, professeur émérite à l'École normale supérieure de Paris-Saclay, chercheur à l'Institut des sciences sociales du politique (ENS Paris-Saclay).

Le 4 octobre 2022, à l'occasion de la Nuit du droit une cérémonie organisée conjointement par le tribunal et l'IERDJ, a rassemblé solennellement plusieurs hautes personnalités pour inaugurer la salle d'audience Jean Carbonnier et rendre hommage à l'éminent juriste.

Stéphane Noël, président du tribunal judiciaire de Paris, a témoigné de l'apport de la pensée de Jean Carbonnier pour les magistrats et l'influence de ses idées sur les décisions et la façon de juger. Il a rappelé que cet événement « constitue pour ce bâtiment judiciaire contemporain la reconnaissance de la place de choix qu'occupe Jean Carbonnier au panthéon des grands juristes, légistes, magistrats et avocats de notre pays ».

Valérie Sagant a rendu hommage à l'œuvre au Doyen qui « inspire et irrigue les juristes et les professionnels du droit et de la justice – et bien au-delà », en présentant le prix Jean Carbonnier à travers son histoire, sa philosophie, ses enjeux et ses réalisations.

L'auditoire a eu l'honneur de recevoir le témoignage de Jacques Commaille sur la transmission de la pensée du Doyen aux générations futures, qui fut « pour les juristes, un modèle illustre dans l'exercice de la mission de création du droit et de sa transmission ».

<https://bit.ly/3uiyi63>

Le Prix Vendôme

Créé en 2007, par une décision commune de la Mission de recherche Droit et Justice et de la Direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice, le prix Vendôme distingue une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles, portant sur un sujet intéressant particulièrement le ministère de la Justice. Depuis 2014, le Prix Vendôme est attribué en partenariat avec la revue *Droit pénal* (LexisNexis). Le prix est d'un montant de 3 000 €.

RETOUR SUR LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX VENDÔME 2020 ET 2021

Le 8 avril 2022 avait lieu la cérémonie de remise des Prix Vendôme 2020 et 2021 à l'hôtel de Bourvallais, place Vendôme. À travers cette cérémonie, en présence du garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, a été réaffirmé le lien fort qui unit le monde de la recherche à celui du ministère de la Justice, venant irriguer les réflexions de ses différents services et notamment celui de la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG).

Pour le garde des Sceaux, le Prix Vendôme reflète « les liens très forts qui existent entre la recherche et le ministère, en particulier dans le domaine du droit pénal » et « la remise du prix Vendôme à trois thèses d'intérêt majeur constitue cette année, le symbole d'un dialogue riche et précieux qui existe depuis 15 ans entre le monde de la recherche et le monde de la justice ».

<https://bit.ly/3TLB66t>.



De gauche à droite : Guillaume CHETARD, Camille AYNÉS, Mona GIACOMETTI, lauréates du Prix Vendôme, Éric DUPONT-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice et Olivier CHRISTEN, directeur des affaires criminelles et des grâces et président du jury du Prix Vendôme.

Pour Harold Épineuse, directeur adjoint de l'IERDJ, « les trois sujets de thèses récompensés aujourd'hui montrent ce que de jeunes et brillants chercheurs peuvent apporter à la réflexion sur le champ pénal. Notre rôle en tant qu'institut est de favoriser la diffusion de leurs travaux, leur confrontation à la pratique et aux enjeux auxquels les professionnels font face ».

Selon les mots d'Olivier CHRISTEN, directeur des affaires criminelles et des grâces et président du jury du Prix Vendôme, la diversité des sujets abordés dans les trois thèses primées « témoigne de la vivacité du champ de la recherche en droit pénal et en procédure pénale. Et bien qu'elles portent toutes sur des sujets bien différents, elles ont incontestablement un point commun : celui d'être sujet de réflexion pour ma direction ».



Le prix Vendôme 2020 a été remis à Guillaume CHETARD pour sa thèse sur le contrôle de proportionnalité.

Celle-ci élabore une véritable théorie du travail quotidien des magistrats, du législateur et des juridictions de contrôle dans les différents stades procéduraux où la proportionnalité est appelée à produire des effets, depuis les mesures d'investigation jusqu'au choix de la peine. « Il s'agit d'une thèse savante, brillante, qui fascine tout autant par l'actualité du sujet que par la finesse des concepts développés. Ce travail de qualité viendra incontestablement enrichir les pratiques au sein de la direction » a confié Olivier Christen.

Le prix 2021 a été remis à Mona GIACOMETTI pour sa thèse portant sur la récolte transfrontière de preuves électroniques dans le contexte européen. Une thèse « dont il n'est pas impossible que les solutions qu'elle apporte irriguent les échanges entre les différents représentants des chancelleries dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne » a auguré le garde des Sceaux. « Ce thème des preuves électroniques constitue un enjeu crucial dans le cadre des enquêtes pénales. Il revêt un intérêt d'autant plus important qu'il met en balance le respect des droits fondamentaux et notamment la protection des données personnelles avec la nécessaire efficacité des enquêtes pénales » a fait valoir Olivier Christen.

Une mention spéciale 2021 enfin, a été remise à Camille AYNÈS pour sa thèse à la croisée du droit pénal et du droit public, nourrie de notions d'histoire du droit, de droit comparé et de philosophie qui, en faisant dialoguer les disciplines, évoque la place du citoyen condamné dans notre société. Pour Olivier Christen : « Cette thèse mérite d'être soulignée, cette dernière développant brillamment certaines notions, telles que celles de probité ou de confiance, dans un contexte contemporain focalisé sur la confiance dans la vie publique. L'intérêt de la DACG pour cette thématique date de plusieurs années et demeure encore à ce jour ».

En 2022, l'Institut a reçu 23 candidatures pour le Prix Vendôme contre 12 candidatures acceptées en moyenne chaque année depuis cinq ans. Les candidatures provenaient de 14 établissements différents, dont 28% étaient parisiens ou franciliens et 72 % se trouvaient en région ; 14% des travaux ont été réalisés en cotutelle avec une université étrangère.

LES MEMBRES DU JURY DU PRIX VENDÔME 2022

- Olivier CHRISTEN, président du jury, directeur des Affaires criminelles et des grâces - Ministère de la Justice
- Valérie SAGANT, directrice de l'IERDJ
- Marthe BOUCHET, professeure de droit privé et de sciences criminelles – Université Sorbonne Paris Nord
- Stéphane DETRAZ, maître de conférences HDR droit privé et sciences criminelles – Université Paris-Saclay
- Jean-François DRUEILLE, maître de conférences HDR droit privé et sciences criminelles – Université de Chambéry
- Laurence LETURMY, professeure de droit privé et sciences criminelles – Université de Poitiers
- Laure MOREAU, cheffe du bureau d'évaluation des politiques pénales
- Catherine PIGNON, secrétaire générale du ministère de la Justice représentée par Sophie VAN PUYVELDE, adjointe au sous-directeur de la statistique et des études
- Philippe POTTIER, représentant de l'administration pénitentiaire - ministère de la Justice

PRIX VENDÔME 2022

Le Prix Vendôme 2022 a été attribué à **Jérémy BOURGAIS**, pour sa thèse « **Le rôle du juge pénal en matière de saisies et confiscations. Étude de droit comparé (France-Angleterre)** », sous la direction de la professeure **Raphaële Parizot (université Paris Nanterre)** et du professeur **Dimitrios Giannouloupoulos (Goldsmiths, University of London)** et soutenue le 13 septembre 2021.



Jérémy BOURGAIS, lauréat du Prix Vendôme 2022, avec Valérie SAGANT, directrice de l'IERDJ

Titulaire d'un master I en droit des affaires et diplômé d'une grande école de commerce, **Jérémy BOURGAIS** a repris ses études de droit après une expérience professionnelle. Il a intégré le master II recherche droit pénal approfondi de l'Institut de sciences criminelles de Poitiers (ISCRim'). L'attribution d'un contrat doctoral par l'université de Poitiers et d'une bourse par la fondation Poitiers Université, à l'issue de son master, lui a permis de mener à bien son projet de recherche doctorale dans le champ de la criminalité économique et financière. Parallèlement à ses recherches doctorales, menées en France et en Angleterre, Jérémy Bourgeois a enseigné le droit pénal et le droit civil à l'université de Poitiers. Il est aussi intervenu à Goldsmiths, university of London, sur la thématique du procès pénal. Il a, en outre, présenté la procédure anglaise de confiscation lors du colloque sur le recouvrement des avoirs criminels qui s'est tenu en 2019 à la Cour de cassation. Il a également

travaillé sur des questions relatives aux droits et principes fondamentaux, dans le cadre d'un projet de recherche européen et de colloques internationaux.

Ses travaux ont fait l'objet de publications, notamment dans la revue *Droit pénal* (LexisNexis). Son expérience de chercheur et d'enseignant lui a valu d'être qualifié aux fonctions de maître de conférences par le Conseil national des universités en 2022.

ZOOM SUR LA THÈSE DE JÉRÉMY BOURGAIS

L'approche comparée de Jérémy Bourgeois lui permet de montrer qu'au stade de la saisie pénale, le juge anglais est incontournable, à l'inverse de son homologue français alors qu'au stade du prononcé de la peine de confiscation, si le juge anglais tient certes une place centrale, sa marge de manœuvre est limitée, contrairement à celle du juge français. Au-delà de ces dissemblances un trait commun semble toutefois se dégager : des deux côtés de la Manche, l'évolution du rôle du juge pénal semble converger vers une relative marginalisation. Afin d'affermir le sens de la peine de confiscation, Jérémy Bourgeois, formule plusieurs propositions parmi lesquelles celle d'impliquer le juge pénal français jusqu'à la phase post-sentencielle.

Pour Valérie Sagant : « L'apport de ce type de travaux tant pour les responsables des politiques publiques du ministère de la Justice que pour les praticiens est évidente et c'est ce que nous recherchons à travers ce Prix. »

<https://bit.ly/3XE5h2d>



La cérémonie de remise du Prix a eu lieu le 7 décembre 2022 au ministère de la Justice. De gauche à droite : Fabrice Raoult, Éditions LexisNexis, Jérémy Bourgeois, lauréat du Prix Vendôme, Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, Valérie Sagant, directrice de l'IERDJ, Olivier Christen, directeur des affaires criminelles et des grâces.

Le 7 décembre dernier, lors de la cérémonie de remise du Prix Vendôme, Olivier Christen, directeur des affaires criminelles et des grâces a déclaré : « Aujourd'hui, la Direction des affaires criminelles et des grâces écrit une nouvelle page de la longue histoire qui l'unit à la recherche, en récompensant une thèse particulièrement riche pour le ministère de la Justice en matière de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles. Ce prix est l'une des expressions du dialogue riche et précieux que notre ministère s'attache à entretenir avec le monde de la recherche, dialogue constructif que nous allons par ailleurs poursuivre dans le cadre des travaux de refonte du Code de procédure pénale, en lien étroit avec l'IERDJ. »



Le recueil des Prix Vendôme a été édité en 2022. Il permet de contribuer à la mémoire et à la diffusion de travaux de haute qualité. La publication de ce recueil est l'occasion de retracer le chemin parcouru depuis 2007. Cet ouvrage rend hommage à celles et ceux qui ont incarné le Prix Vendôme en tant que membres du jury mais également de mettre en lumière les lauréats et lauréates bénéficiaires des mentions spéciales ainsi que leurs travaux.

Les Résidences Adamas

**PARTENARIAT RÉSIDENCES ADAMAS -
CENTRE CULTUREL RÉGIONAL DE GOUTELAS
9-18 SEPTEMBRE 2022**

Sur une proposition de Mireille DELMAS-MARTY, juriste, professeure émérite au Collège de France et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, le Château de Goutelas, centre culturel de rencontre, a ouvert en 2021 le premier programme européen de résidences pour chercheurs et chercheuses en droit, les « Résidences Adamas », en référence au « patrimoine juridique » de Goutelas. Dans le célèbre roman de l'Astrée, Adamas représente la figure de Jean Papon, Grand Juge du Forez et bâtisseur du Château de Goutelas

L'IERDJ en est partenaire depuis sa création avec le Conseil constitutionnel, l'Académie internationale des principes de Nuremberg et l'Association internationale de droit économique.

Pour l'édition 2022, Mona GIACOMETTI et Camille AYNÈS, respectivement lauréate et mention spéciale du Prix Vendôme 2021 qui ont eu la chance de participer du 9 au 18 septembre 2022 à ce séjour de recherche hors normes. En effet, celui-ci offre des moments de rencontres privilégiés entre chercheuses et artistes autour de thématiques en lien avec les enjeux contemporains et l'humanisme juridique (migrations ; hospitalité ; biens communs ; solidarités ; environnement ; santé ; sécurité ; liberté) et des projets favorisant le partage des savoirs et l'interdisciplinarité.

<https://bit.ly/3F2xk4G>





La valorisation des travaux constitue un axe central de l'activité de l'IERDJ. L'Institut assure cette intermédiation pour diffuser les constats, les questions et les enseignements issus des travaux d'études et de recherche.”

Valérie SAGANT, directrice de l'IERDJ

LA VALORISATION DES ÉTUDES ET RECHERCHES de l'IERDJ passe par une intense activité éditoriale qui revêt des formes variées. Résumés de recherches ou d'études, actes de colloques, participation à des comités éditoriaux de revues prestigieuses, les publications de l'IERDJ s'adressent à différents publics dans l'objectif de diffuser au mieux l'état des connaissances et de susciter des travaux complémentaires et des débats.

LES PUBLICATIONS



Actu-recherche

Cette publication lancée en 2019 par la Mission de recherche Droit et Justice est destinée à présenter sous une forme synthétique et pédagogique les principaux résultats des recherches soutenues par le GIP et à les rendre accessibles. Ses principales cibles sont les décideurs publics et les professionnels du droit et de la justice. Au-delà, elle s'adresse aussi aux chercheuses, étudiant·es et journalistes. La première page de chaque numéro, qui présente le résumé de la recherche, est rédigée par l'IERDJ, tandis que les autres textes le sont par les responsables scientifiques de la recherche concernée, avec des ajustements éditoriaux proposés par le GIP dans une optique de communication externe. En 2022 l'Actu-recherche s'est mué aux couleurs du nouvel Institut mais son format et sa ligne éditoriale sont restés les mêmes.



N°17 • Novembre 2022

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES SUR LA SCÈNE JUDICIAIRE. PRATIQUES DE JUGEMENT ET INÉGALITÉS.

Delphine SERRE et Morane KEIM-BAGOT

Partant de l'hypothèse que la mise en oeuvre de règles de droit se combine à des logiques infra-juridiques et sociales, cette recherche explore la façon dont les inégalités sociales sont atténuées, invisibilisées ou au contraire renforcées dans les moments d'audience et/ou les décisions finales des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), aujourd'hui pôles sociaux des tribunaux judiciaires, qui sont les juridictions compétentes en cas de recours des salariés contre la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou contre leur employeur.

<https://bit.ly/3jee5Mq>

N°16 • Octobre 2022

JUSTICE ET MAGISTRAT·ES : UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH) EN MIETTES ?

Sylvie PIERRE-MAURICE, Lionel JACQUOT, Estelle MERCIER

Cette recherche éclaire les transformations de la gestion des ressources humaines (GRH) des magistrat·es en comparant les cas français et belge et en prenant comme contrepoint le système

suédois. C'est moins le statut constitutionnel de la magistrature que son contenu qui marque l'« exception française » : l'intégration directe sur profil inexpérimenté (contrebalancée par d'autres formes de recrutement) ; la mobilité géographique et fonctionnelle qui sert à la fois d'outil juridique au service de l'impartialité et d'outil de GRH déterminant les avancements de carrière ; la dyarchie qui prévoit la gestion conjointe d'un même tribunal par le siège et le parquet sous l'autorité d'un·e chef·fe de juridiction.

<https://bit.ly/3iz68So>

N°15 • Septembre 2022

NOTARIAT ET NUMÉRIQUE. LE CYBERNOTAIRE AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

Manuella BOURASSIN, Corine DAUCHEZ et Marc PICHARD

Cette recherche menée par le Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE) de l'université Paris Nanterre, avec le soutien de l'IERDJ et de la Chambre des notaires des Hauts-de-Seine, analyse les bouleversements juridiques, sociologiques, économiques et politiques que la révolution numérique entraîne sur les pratiques des notaires et de leurs collaborateurs et, plus fondamentalement, sur le service public notarial. Les chercheurs expliquent comment, depuis la fin des années 1990, le

« cybernotaire » est devenu un acteur à part entière de la « République numérique » en établissant une équivalence sécurisée entre support papier et support électronique et entre la réception en présentiel ou à distance. Le statut hybride du notaire, à la fois professionnel libéral et officier public, le place à la croisée de la transformation digitale aussi bien de la société que de l'État, et en fait un partenaire privilégié des pouvoirs publics mais aussi un contrepoids aux excès de la dématérialisation. Il en résulte un vaste champ de problématiques, notamment en termes de confiance, de diffusion et de souveraineté, que l'équipe de recherche a analysé au travers d'une double approche, institutionnelle et empirique.

<http://bit.ly/3URAmhc>

N° 14 • Juin 2022

TRANSHUMANISME(S) & DROIT(S)

Amandine CAYOL et Émilie GAILLARD

Cette recherche plonge au sein des différents courants qui composent le transhumanisme pour déterminer en quoi cette idéologie va remettre de plus en plus en question les fondements ontologiques des grandes notions du droit français. Elle clarifie la notion qui n'a rien d'un système de pensée homogène et confirme sa progression dans les pratiques, notamment dans le domaine médical vers l'« augmentation » de l'Homme qui peut se faire insidieusement sans être formalisée explicitement ni prendre la mesure des implications en jeu. La recherche fait apparaître également que la frontière devient de plus en plus floue entre ce qui « répare » (relevant du soin médical) et ce qui « augmente » et améliore l'humain (qui se rattache à une évolution transhumaniste). Le rapport étudie aussi les impacts de ces bouleversements sur cinq notions fondamentales du droit, à savoir : la personne, la responsabilité, la propriété, la souveraineté et les droits fondamentaux.

<https://bit.ly/3SnHJuy>

N° 13 • Mai 2022

DE LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE AU DÉSENGAGEMENT DÉLINQUANT. PARCOURS ET PERCEPTIONS D'AGENT·ES DE PROBATION ET DE PERSONNES JUDICIARISÉES (FRANCE, SUISSE)

Xavier de LARMINAT

Parmi les principaux enseignements de cette recherche, il apparaît que malgré des changements de concept pour appréhender autrement le parcours des justiciables (notions de « désistance » ou « de sorties de délinquance »), il persiste des visions stéréotypées et stigmatisantes de la délinquance, du passage à l'acte et de la récidive dans les représentations culturelles et médiatiques et au sein des institutions. Xavier de Larminat et son équipe, mettent en avant la notion de désengagement délinquant pour déconstruire ces représentations individualisantes et discriminantes et décrire des « parcours de vie » singuliers et complexes. Autre constat : il existe un tarissement du recrutement d'agentes de probation disposant d'un diplôme et d'une expérience professionnelle préalable dans le domaine socio-éducatif, au profit de personnes en reconversion professionnelle et de jeunes universitaires en droit, criminologie, davantage formées à un rôle d'expertise qu'à l'accompagnement de ces personnes. Il en découle des diagnostics erronés et l'incapacité d'orienter de façon pertinente ces justiciables vers les structures adéquates ou au renforcement de réponses contre-productives. Ces travaux mettent également en lumière les récits de vie de personnes condamnées arrivées en fin de peine et permettent de saisir les processus de distanciation à l'égard des activités illégales, et des situations réelles d'isolement encore sous-estimées.

<https://bit.ly/3MSIFGh>

N° 12 - Avril 2022

L'EXPERTISE ÉCONOMIQUE DANS LE DROIT FRANÇAIS DE LA CONCURRENCE. FORTUNES ET INFORTUNES D'UN PROJET RÉFORMATEUR

Julie BAILLEUX, Sebastian BILLOWS
et Lola AVRIL

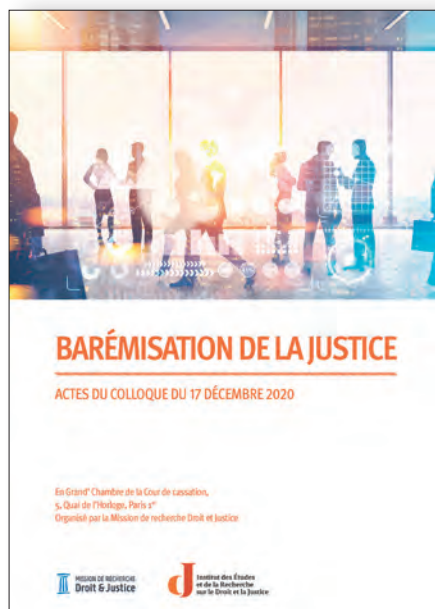
Le numéro 12 poursuit la collection débutée sous l'égide de la Mission de recherche Droit et Justice. L'objectif de cette recherche est d'analyser les origines et la diffusion dans le droit français de la concurrence des concepts issus de l'économie. Ce champ juridique est relativement récent en France. Il s'est développé progressivement à partir des années 1950 mais surtout dans les années 1980 avec la création en 1986 du Conseil de la concurrence puis sa transformation, en 2009, en une Autorité de la concurrence dotée de pouvoirs d'enquête.

Comment ce champ a-t-il évolué ? L'« économisation » de ce droit, en s'inspirant des thèses de l'École de Chicago, a-t-elle réussi, comme elle en avait l'ambition, à imposer une nouvelle expertise en rupture avec l'approche catégorielle (qualifiée aussi d'« ordolibérale ») traditionnellement pratiquée par les régulateurs et les juges ?

La recherche dresse une « cartographie du droit français de la concurrence » en s'appuyant sur des approches à la fois qualitative/juridique et quantitative/statistique de décisions de l'Autorité de la concurrence et de la cour d'appel de Paris qui forment, avec la Cour de cassation, les trois piliers institutionnels de ce droit. Elle propose également une analyse sociologique des groupes sociaux (économistes, hauts fonctionnaires, magistrats, avocats) et des institutions (Autorité de la concurrence, cour d'appel, Cour de cassation, Conseil d'État, Barreau de Paris...) pour retracer les logiques professionnelles et interprofessionnelles qui ont porté ou freiné la pénétration des économistes dans les institutions du droit de la concurrence. Les résultats de la recherche montrent que cette pénétration des experts et des raisonnements économiques est restée relativement limitée.

<https://bit.ly/3z1zoGI>

Les actes de colloques



La barémisation de la justice, colloque organisé par le GIP MRDJ à la Cour de cassation, le 17 décembre 2020.

C'est un colloque de restitution de trois recherches achevées en 2019. En effet, suite à un appel à projets lancé en 2016, trois équipes de recherche avaient été retenues et ont rendu leurs rapports en 2019 :

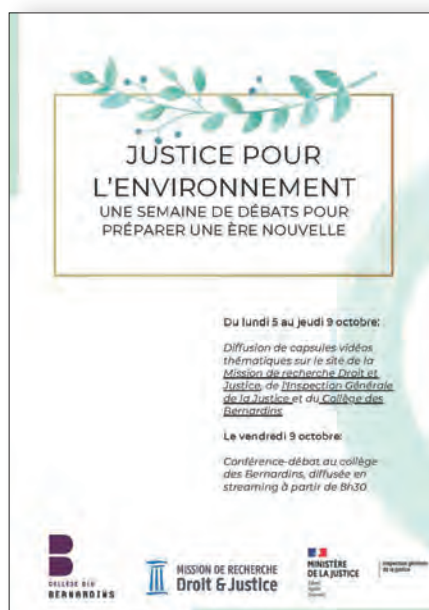
- Cécile Bourreau-Dubois (dir.), **La barémisation de la justice. Une approche par l'analyse économique du droit** ;
- Isabelle Sayn (dir.), **Les barèmes (et autres outils techniques d'aide à la décision) dans le fonctionnement de la justice** ;
- Stéphane Gerry-Vernières (dir.), **La barémisation de la justice**.

Les débats ont été retransmis en direct depuis le site internet de la Cour. Les actes de ce colloque ont été publiés en novembre 2022.

Deux autres publications sont en cours de réalisation :

- Actes de la conférence-débat **Justice pour l'environnement** – octobre 2020, Collège des Bernardins ayant eu lieu dans le cadre de la semaine consacrée à l'efficacité de la justice en matière environnementale sur le site IERDJ/YouTube conclue par un colloque de débats autour des propositions du rapport d'inspection « Une justice pour l'environnement ».
- Actes du colloque **La laïcité dans le service public de la justice** – janvier 2022. Échanges autour de trois rapports de recherche réalisés avec le soutien de la MRDJ, sur la place de la laïcité dans l'activité quotidienne des juridictions et lieux de justice.

<https://bit.ly/3voLME2>



Ces colloques sont disponibles en replay sur la chaîne IERDJ/YouTube <https://www.youtube.com/@ierdj2993>

La participation aux comités de rédaction de revues

L'Institut poursuit l'implication qui était celle de la Mission de recherche Droit et Justice en qualité de membre des comités de rédaction de deux revues.

LES CAHIERS DE LA JUSTICE

Fondée en 2010, la revue *Les Cahiers de la justice* est une revue co-éditée par l'ENM et les éditions Dalloz. Associant chercheures, universitaires et professionnel·les du droit, la revue s'articule autour d'un dossier central interdisciplinaire sur un thème de justice qui fait débat dans la société, et de trois chroniques (juger ailleurs, juger autrement ; la croisée de savoirs ; justice en situation).

N° 4 • 12/2022

Dossier : LA COUR DE CASSATION, VERS UNE NOUVELLE LÉGITIMITÉ

N° 3 • 09/2022

Dossier : L'EUROPE DU DROIT : UN PAYSAGE CONTRASTÉ

N° 2 • 06/2022

Dossier : FACE À LA CORRUPTION, QUELLES STRATÉGIES ?

N° 1 • 03/2022

Dossier : LES VALEURS DU MAGISTRAT



LES ARCHIVES DE POLITIQUE CRIMINELLE

Fondée en 1975 par Marc Ancel, cette revue dont la parution est annuelle, associe chercheuses, magistrates, avocates et universitaires autour de trois axes : principes et problèmes de politique criminelle, politique criminelle appliquée et politique criminelle comparée. L'IERDJ participe à son comité de rédaction et soutient financièrement la publication et la diffusion de la revue. Le numéro 44 publié en 2022 est intitulé *Santé mentale et politique criminelle*.



Par la rencontre entre la recherche et le terrain, il s'agit de créer un dialogue entre les chercheur·ses et les praticien·nes conformément aux missions de favoriser les échanges entre les universitaires, les chercheur·ses, les juridictions, les professionnel·les, les responsables publics, notamment ceux qui ont en charge des politiques publiques de justice, ainsi que les citoyen·nes sur les défis nouveaux ou renouvelés auxquels le droit et la justice doivent faire face.”

Sarah Albertin, responsable scientifique et de programme à l'IERDJ

LA POLITIQUE ÉVÉNEMENTIELLE DE L'IERDJ est riche et variée. En présentiel ou en distanciel, elle vise à valoriser les recherches conduites ou soutenues par l'Institut et ses partenaires. Colloques, visioconférences, webinaires ou rencontres plus conviviales, ces manifestations sont l'occasion de riches échanges entre chercheur·ses, expert·es, professionnel·les et praticien·nes. Qu'il s'agisse de sujets d'actualité ou de thèmes plus pointus, elles constituent des temps forts de l'Institut et rythment son activité de communication et de valorisation de la recherche.

L'ACTIVITÉ ÉVÉNEMENTIELLE



Lancement du séminaire annuel 2023
« Justice et guerre » au Conseil d'État
le 28 novembre 2022.

Les conférences, colloques et journées d'études

CONFÉRENCE-DISCUSSION

« Justice et guerre : la place de la justice dans l'effort de guerre et de paix »

Salle de l'assemblée générale du Conseil d'État, 28 novembre 2022

L'assemblée générale et le conseil d'administration rassemblant les membres de l'Institut se sont réunis le 28 novembre dernier au Conseil d'État. Cette réunion a ensuite fait place à une conférence-discussion élargie pour lancer un nouveau cycle de séminaires de l'IERDJ en 2023 sur le thème de « Justice et guerre ». Deux conférenciers invités ont accepté de livrer leurs réflexions sur les enjeux juridiques et judiciaires de la guerre en Ukraine :

- Pierre VIMONT, diplomate, ancien Ambassadeur de France et Secrétaire général exécutif du Service d'action extérieure (SEAE) de l'Union européenne ;
- Julien NOCETTI, chercheur associé à l'Institut français des relations internationales (IFRI), enseignant chercheur aux Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.



De gauche à droite : Julien NOCETTI, chercheur associé à l'IFRI, Harold ÉPINEUSE, directeur adjoint de l'IERDJ et Pierre VIMONT, diplomate.

COLLOQUE

« Notariat et numérique. Le cybernotaire au cœur de la République numérique »

Conseil supérieur du notariat, 16 novembre 2022

Manuella BOURASSIN, Corine DAUCHEZ et Marc PICHARD, tous trois professeurs de droit privé à l'université Paris Nanterre ont exposé les résultats de leur recherche devant un auditoire composé de professionnels du droit et notamment de notaires. Cette présentation a ouvert sur des débats et discussions dans une mise en perspective de la recherche soutenue par l'IERDJ.

<https://urlz.fr/jz7J>





RENCONTRES « Droit et Neurosciences »

Tribunal judiciaire de Lyon, 18 octobre 2022

Depuis les années 1960, les neurosciences connaissent un important développement avec une accélération à partir des années 1990 grâce au financement de travaux visant à décrypter et à cartographier les fonctions cérébrales et mentales. Cet engouement s'est répandu au sein des sciences humaines et sociales où les découvertes, les pratiques et les savoirs sur le cerveau ont trouvé un écho favorable. La neurophilosophie, la neuroéconomie ou le neuromarketing en sont des exemples mais le droit et la justice sont également apparus comme de nouveaux champs de recherches et de pratiques pour les neurosciences. Après avoir publié en 2016 l'état des connaissances Droit et neurosciences et organisé avec l'École nationale de la magistrature (ENM) le colloque pluridisciplinaire Neurosciences et pratiques judiciaires en mai 2021, l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice a poursuivi l'exploration de ce champ

encore insuffisamment investi par la recherche et peu connu des praticien-nes. Ces travaux (disponibles sur le site www.GIP-recherche-justice.fr) ont montré que les neurosciences irriguaient l'ensemble des branches du droit et que le recours à la neuroimagerie au cours des procédures était de plus en plus fréquent. À quel point l'office des professionnel-les de la Justice se trouve-t-il remis en cause par les pratiques et théories liées aux neurosciences ? Comment pourrait-il être préservé malgré les bouleversements annoncés ? Autant de questions que les rencontres Droit et Neurosciences invitaient à explorer.

<https://urlz.fr/jbCU>

PRÉSENTATION ET DÉBATS « L'âme du corps. La magistrature française dans les années 2010 »

Tribunal judiciaire de Paris, 14 mars 2022

Les travaux de recherche dirigés par Laurent WILLEMEZ et Yoann DEMOLI, enseignants-chercheurs à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (laboratoire PRINTEMPS) ont fait l'objet d'une restitution auprès de personnels de justice, à la demande du Tribunal judiciaire de Paris.

<https://urlz.fr/jz7G>



JOURNÉE D'ÉTUDE « Enjeux et perspectives de la recherche sur la corruption au 21^e siècle »

ENM Paris, 9 mars 2022

L'Agence française anticorruption (AFA) et l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice ont organisé, avec le soutien de l'École nationale de la magistrature, une journée d'étude autour des thèmes : « les profils des corrupteurs et les relations de corruption » et « les perceptions sociales et réactions institutionnelles ». L'objectif était de réunir, dans une série de tables rondes, des chercheur-esses, enseignant-es-chercheur-esses et praticien-nes, de manière à réfléchir collectivement aux moyens de mobiliser la communauté scientifique pour travailler sur la corruption et de dégager des pistes de réflexion propres à susciter la recherche de demain sur ce sujet sur un plan national, européen et international, notamment des recherches reposant sur l'analyse de données empiriques.

Youtube : <https://urlz.fr/jbC4>

IERDJ : <https://urlz.fr/jbCP>

PRÉSENTATION

**Archives de politique criminelle, n° 43
« Espaces Privés »**

Centre Panthéon Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, 28 janvier 2022

En 2010, les *Archives de politique criminelle* (APC) avaient consacré leur numéro 32 à l'espace public sous l'angle de la prévention et de la répression. Le phénomène social mis en avant sans contestation possible était celui de la pénalisation de l'espace public ; onze ans plus tard des mouvements de politique criminelle *a priori* contradictoires sont mis en lumière dans ce numéro 43 des APC concernant non pas la sphère publique mais la sphère privée. Intrusions multiples et protection accrue se heurtent, rendant infiniment difficile de définir la sphère privée ou plus précisément les espaces privés, d'en délimiter les frontières tant elles sont devenues poreuses et de saisir les mouvements de fond qui traversent les espaces privés.

<https://urlz.fr/jbCz>



Présentation du numéro 43 des *Archives de politique criminelle* à la Sorbonne, le 28 janvier 2022.

WEBINAIRE

« Les conflits judiciaires dans les contrats de franchise »

19 janvier 2022

La Fédération française de la franchise a organisé un webinaire de restitution sur les travaux de recherche *Les conflits judiciaires dans les contrats de franchise* soutenus par l'IERDJ. L'équipe dirigée par Odile CHANUT et Marc FRÉCHET a travaillé de 2017 à 2020 sur les conflits dans les contrats de franchise afin d'étudier, entre autres critères, les chefs de demandes que s'opposent les parties, leurs ressources, les fréquentes positions de demandeur/défendeur et déterminer ainsi les différents facteurs expliquant l'issue des procès.

Alors que le besoin de disposer d'instruments permettant de décrire, voire de prédire les décisions de justice se fait de plus en plus pressant, une étude d'une telle ampleur sur le thème de la franchise demeure inédite. Ce webinaire a été l'occasion pour les chercheurs et chercheuses de présenter le résultat de leurs recherches et de permettre – grâce à l'éclairage d'experts de la Fédération française de la franchise – de tirer des conclusions utiles dans la pratique opérationnelle de la franchise.

<https://urlz.fr/jbCl>

COLLOQUE

« La laïcité dans le service public de la justice »

18 janvier 2022

Comment appréhender la laïcité dans l'exercice de ses fonctions et sa pratique quotidienne quand on est professionnel.le de justice ? L'IERDJ et l'Association française pour l'histoire de la justice ont organisé le 18 janvier 2022 le colloque « La laïcité dans le service public de la justice ». L'objectif était de présenter les résultats de trois rapports de recherche réalisés avec le soutien de la Mission de recherche Droit et Justice, publiés en 2019 et 2020 afin de susciter une réflexion sur la place de la laïcité dans



l'activité quotidienne des différentes juridictions et lieux de justice. L'enjeu était de faciliter l'appréhension et la mise en œuvre par les professionnels de justice des implications du principe dans leur vie professionnelle, par la contextualisation du sujet auprès de l'ensemble des acteurs, actuels et futurs, du service public de la justice. En précisant les liens que le principe de laïcité entretient avec les principes fondamentaux de neutralité et d'impartialité, tout en évoquant les multiples cas de figure du quotidien judiciaire dans lesquels il est appelé à intervenir, le colloque s'est employé à saisir l'aspect protéiforme d'un principe qui ne « constitue pas en [lui-même] une liberté ni même un droit, mais plutôt une conception d'ensemble de l'exercice harmonieux des droits et libertés de la personne humaine », qui « s'impose pour concilier » (O. Schrameck, « Laïcité, neutralité et pluralisme », dans *Mélanges en l'honneur de Jacques Robert*, Paris, LGDJ, 1998, p. 195).

Youtube : <https://urlz.fr/jbC4>.
Liens vers les recherches : <https://urlz.fr/jz7D>, <https://urlz.fr/jz7E>, <https://urlz.fr/jz7F>

PARTICIPATIONS DE L'IERDJ

**Salon du livre du festival des
Rendez-vous de l'histoire de Blois
5-9 octobre 2022**

L'IERDJ était présent avec le comité ministériel « Histoire et patrimoine de la Justice » qui participait pour la première fois au salon du livre du festival des Rendez-vous de l'histoire de Blois qui s'est déroulé du 5 au 9 octobre 2022.


**Les Assises de la sécurité urbaine
organisées par le Forum français
pour la sécurité urbaine
Lille, 12 et 13 octobre 2022**

L'IERDJ tenait un stand aux Assises pour la sécurité urbaine et a pu à cette occasion nouer des contacts avec les acteurs locaux de la sécurité et leur communiquer ses travaux.



Les Arrêts sur recherche à l'IERDJ

Le nouveau format de valorisation des recherches créé en 2022 « **Arrêt sur recherche** », les **Rendez-vous de l'IERDJ** permet de restituer et de confronter au terrain les résultats de travaux de recherches soutenues par l'IERDJ – Le tout en moins de deux heures. Les chercheurs-ses présentent succinctement certains axes de leurs travaux récents, un discutant professionnel du droit ou de la justice réagit en s'appuyant sur son expérience de terrain, puis une discussion s'engage avec l'ensemble des participant-es. L'évènement est par ailleurs retransmis en direct et disponible en rediffusion sur la chaîne YouTube de l'IERDJ. Le calendrier des rendez-vous 2023 est en ligne sur le site Internet de l'IERDJ rubrique Événements.

<https://gip-ierdj.fr/fr/evenements/>


**« LE DROIT AU DÉFI
DU TRANSHUMANISME »**

2 décembre 2022

Avec Amandine CAYOL, maîtresse de conférences en droit privé, université de Caen Normandie, Institut caennais de recherche juridique (ICREJ) et Émilie GAILLARD, maîtresse de conférences HDR en droit privé, Sciences Po Rennes, Arènes sur la base de leur recherche *Transhumanisme(s) et droit(s)* et Pierre DELMAS-GOYON, conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

<https://urlz.fr/jxqM>

**« LE RÔLE DES CHEFS DE
JURIDICTION DANS LA GESTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DES MAGISTRATS »**

8 novembre 2022

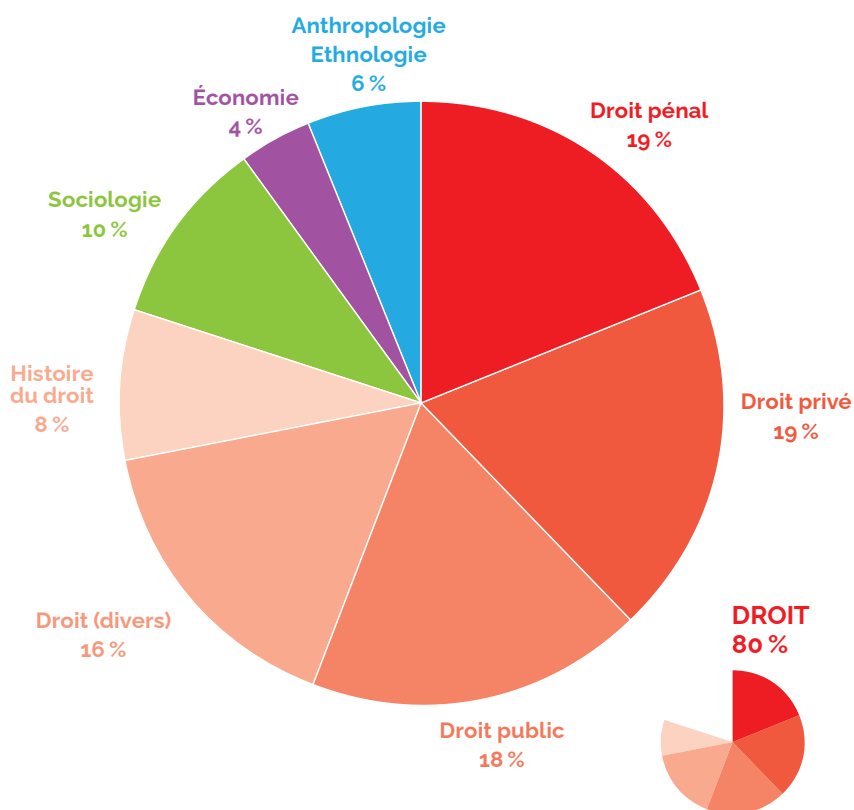
Avec Sylvie PIERRE-MAURICE, Lionel JACQUOT sur la base de leur recherche *Justice et magistrat-es : une gestion des ressources humaines des magistrats (GRH) en miettes ?* et Stéphanie KRETOWICZ, président du tribunal judiciaire de Chartres.

<https://urlz.fr/jhaH>



Le soutien aux colloques et manifestations scientifiques

Outre les évènements qu'il organise de sa propre initiative, l'IERDJ apporte également un appui financier aux colloques de valorisation des recherches qu'il a soutenues, ainsi qu'aux manifestations pour l'élaboration desquelles son suivi ou son expertise scientifique ont été sollicités. Sur un total de 69 projets soumis depuis 2018, l'IERDJ en a soutenu 49 pour un montant cumulé de 75 525 €.



RÉPARTITION PAR DISCIPLINES DES COLLOQUES SOUTENUS (2018-2022)
(Disciplines des responsables scientifiques des projets soutenus)



Dessiner le droit dans l'anthropocène

Ce projet artistique et juridique, qui a mobilisé 93 juristes et artistes issus de 20 pays, démontre la force créative du dessin pour répondre aux multiples défis contemporains qui touchent le vivant et l'environnement. Il a donné lieu à une exposition et à une série d'évènements, les 8 et 9 juin 2022 à Strasbourg, ainsi que le lancement d'un journal dédié et une programmation spéciale de Radio Anthropocène dont les émissions sont disponibles en podcast.

L'IERDJ A SOUTENU 12 COLLOQUES

- « **Le choix des juges. Les rencontres de Thémis et Sophia** » (3^e éd.), Hania KASSOUL, Centre d'étude et de recherche en droit des procédures (CERDP EA 1201), université de Nice Côte d'Azur
8 et 9 décembre 2022
- « **Indiscipline sanitaire** », Frédéric DAVANSANT, Laboratoire de recherche juridique (LARJ EA 3603), université du Littoral Côte d'Opale
1^{er} et 2 décembre 2022
- **Colloque JustineS** : clôture du programme de recherche JustineS portant sur « Justice et inégalités au prisme des sciences sociales », Institut d'études avancées de Paris (IEA)
23 et 24 novembre 2022
- « **Juridictions sociales et approche contentieuse des accidents du travail et des maladies professionnelles** », Auditorium de l'Institut des sciences et d'ingénierie supramoléculaire (ISIS) à Strasbourg
8 et 9 novembre 2022
- « **Le sens de la peine à travers l'histoire, à l'île Royale (Kourou)** », organisé par la cour d'appel de Guyane, l'université de Guyane et l'Association française pour l'histoire de la Justice
5 octobre 2022
- « **L'actualité de la pensée d'Eugen Ehrlich pour les méthodes empiriques du droit** », université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Pierre BRUNET, Clara GAVELLI, Lixin HE, Jean-Baptiste SCHERRER, Institut de recherche juridique de la Sorbonne
22 et 23 septembre 2022
- « **Assignations spatiales** », Estelle MIRAMOND, Barbara MOROVICH, Vincent RUBIO, Association française des anthropologues
16 et 17 juin 2022
- « **Dessiner le droit dans l'anthropocène** », Isabelle MICHALLET, Natalia KOBYLARZ, Lou HERRMANN, Valérie DISDIER, Jérémy CHEVAL, École urbaine de Lyon, COMUE, université de Lyon
8 et 9 juin 2022
- « **Le droit économique de l'environnement : acteurs et méthodes** », université Paris Nanterre, Jennifer BARDY (université Côte d'Azur - GREDEG), Raphaël BRETT (université Paris-Saclay - IEDP), Marie-Alice CHARDEAUX (université Paris-Est Créteil - LDP), Aude-Solveig EPSTEIN (université Paris Nanterre - CEDCACE et NYU Abu Dhabi), Aurélie TOMADINI (université de Bourgogne - CREDESPO)
7 et 8 juin 2022
- « **La dignité des détenus dans les prisons des outre-mer à la lumière de l'expérience polynésienne** », Emmanuelle GINDRE, Gouvernance et développement insulaire (EA 4240), université de la Polynésie française
28 et 29 avril 2022
- « **Entre inclusion et exclusion. La double face de la citoyenneté** », Camille AYNÈS, Centre de théorie et analyse du droit (UMR 7074), université Paris Nanterre
24 et 25 mars 2022.
- « **Le volet répressif de la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire** », Yan CARPENTIER, Équipe méditerranéenne de recherche juridique (UR 7311), université de Corse
4 mars 2022



Nous veillerons à nous adresser à un public large afin de rendre nos réflexions plus accessibles aux non-spécialistes. Cela passera, par exemple, par l'organisation d'événements dans des lieux de vie culturelle, par le soutien à des expositions ou encore par le traitement de nos sujets dans des formats multimédia. Nous renouons également avec l'intérêt que nous avons pu porter, par le passé, aux représentations de la justice dans les documentaires, dans les fictions et, plus largement, dans les médias – ce qui comprend les nouveaux médias et les réseaux sociaux.”

Harold ÉPINEUSE, directeur adjoint en charge de la coordination des programmes de l'IERDJ

L'IERDJ MÈNE PLUSIEURS ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE VALORISATION de ses activités et des recherches qu'il soutient. Il les fait connaître grâce à divers supports de communication : lettres électroniques, articles et interviews sur le site internet, publications. De surcroît, sa politique événementielle contribue à valoriser l'institution et ses activités ainsi que les recherches publiées ou lancées.

Susciter l'intérêt, fédérer la communauté, partager les expériences et informer ses différents publics sont les objectifs de l'Institut à travers l'ensemble de ses actions.

LA COMMUNICATION ET LA VALORISATION



La politique éditoriale

Avec ses publications sur des supports écrits ou digitaux, la stratégie éditoriale de l'IERDJ consiste à publier sous des formes diverses pour les valoriser et parfois les vulgariser des résultats de recherche avec des rapports de recherche, synthèses et notes d'analyse, Actu-Recherche, actes de colloques, lettres électroniques, articles et interviews sur son site Internet... Les angles choisis et les traitements rédactionnels varient en fonction des supports et des audiences mais reflètent le positionnement de l'organisme comme une instance de réflexion prospective aux activités et thématiques diversifiées.

En outre, l'IERDJ produit également tous les supports nécessaires à ses activités événementielles : invitations, programmes, affiches, notices biographiques et bibliographiques selon une charte graphique prédéfinie en cours de développement et de déclinaisons du fait de la création récente de l'Institut.

La stratégie digitale

La stratégie digitale de l'IERDJ a pour objectif de servir et de valoriser les missions de l'Institut, rendre compte de ses activités et des résultats de recherche, mettre des ressources à la disposition des internautes, accroître la notoriété de l'Institut, audience et visibilité en France d'abord, à l'étranger, en Europe, au Canada et aux États-Unis ensuite.



Ainsi, le nouveau site Internet en français a été mis en ligne en 2022 et continue de s'enrichir. Constamment mis à jour et en plein développement, il a attiré pour sa première année 5 200 nouveaux utilisateurs. À court terme, il devrait contenir une riche bibliothèque de ressources en cours de numérisation. Il est également le principal vecteur des appels à projets de l'Institut et relai d'actualités. En outre, l'IERDJ a publié sur sa chaîne YouTube une série de séquences vidéo rétrocedant notamment les travaux de certains colloques. En fin d'année, l'IERDJ disposait de comptes sur les principaux réseaux sociaux avec :



Les médias en parlent

L'IERDJ a bénéficié en 2022 de nombreuses retombées dans les médias, aussi bien institutionnelles, liées à sa création, que sur les recherches qu'il a soutenues et publiées.

LES RETOMBÉES INSTITUTIONNELLES

Actu-juridique.fr - Interview d'Harold ÉPINEUSE, directeur adjoint chargé de la coordination des programmes à l'IERDJ *Mise en place de l'IERDJ : une nouvelle organisation au service de la recherche et des études sur le droit et la justice*, par Nicolas KIRILOWITS, publiée le 9 mars 2022.

Daloz Actualité - *Recherche sur le droit et la justice : l'IERDJ ou le nouveau paradigme*, interview de Valérie SAGANT, publiée le 3 janvier 2022.

Les Petites affiches - *Droit : L'IERDJ, pourquoi et comment*, par Sébastien GUINE, article publié le 17 décembre 2021.

Droit & patrimoine - *Trois questions à Valérie SAGANT, directrice de l'IERDJ*, par Anne Portmann.

Le Monde du droit - *Création de l'IERDJ, le nouvel institut de recherche dédié au droit et à la justice*, article publié le 6 décembre 2021.

Le blog juridique du monde public - Éric LANDOT, article publié le 4 décembre 2021.

Affiches parisiennes - *Fusion de l'IHEJ et de la MRDJ. Création de l'IERDJ, nouvel institut de recherche dédié au droit et à la justice*, article publié le 3 décembre 2021.

La Lettre de l'InSHS du CNRS - *IERDJ : un nouvel élan pour la recherche sur le droit et la justice*, janvier 2022.

Gazette du palais - *Naissance de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice*, article publié le 3 décembre 2021.

Le Monde - *La recherche sur le droit et la justice dotée d'un nouveau vaisseau*, par Jean-Baptiste JACQUIN, article publié le 30 novembre 2021.

LES RETOMBÉES SUR LES RECHERCHES SOUTENUES PAR L'IERDJ

Daloz Actualité - *La transformation numérique des notaires décryptée par trois enseignants-chercheurs* du 8 décembre 2022. Interview de Manuella BOURASSIN, Corine DAUCHEZ et Marc PICHARD, codirecteurs de la recherche *Notariat et numérique. Le cybernotaire au cœur de la République numérique*.

Gazette du Palais - « *Gestion des RH dans la magistrature : de l'émiettement à un modèle en miettes* » (Gaz. Pal. 14 juin 2022, n° GPL437h8, p. 3), article de Miren LARTIGUE.

Ouest France - « *À Nantes, les faillites des cafés restos intéressent les sociologues* », article de Marylise COURAUD du 4 juillet 2022.

Daloz Actualité - *Comment sont jugés les accidents du travail et les maladies professionnelles* (édition du 3 juin 2022). Interview de Delphine SERRE, professeure de sociologie à l'université Paris Cité et de Morane KEIM-BAGOT, professeure de droit privé à l'université de Strasbourg à l'origine, en association avec Xavier AUMERAN, de la recherche *Les accidents du travail et les maladies professionnelles sur la scène judiciaire. Pratiques de jugements et inégalités*, publiée sous l'égide de l'IERDJ.

Daloz Actualité - *Justice : la faillite des ressources humaines dans la magistrature* (éd. du 7 juin 2022). P. JANUEL, à propos de la recherche *Justice et magistrates : Une GRH en miettes ? Une analyse contextualiste, comparative et pluridisciplinaire*, sous la direction de Sylvie PIERRE-MAURICE, Lionel JACQUOT et Estelle MERCIER, publiée par l'IERDJ.

Actu-juridique.fr - Interview croisée de Laurent WILLEMEZ et Yoann DEMOLI du 14 juin 2022 dans « *Les magistrats se ressemblent* » sur la recherche *L'âme du corps. La magistrature française dans les années 2010 : morphologie, mobilité et conditions de travail*, soutenue par l'IERDJ.

Télévision : Participation de Christiane BESNIER ethnologue au Centre d'anthropologie culturelle Paris Sorbonne (CANTHEL-EA4545) dans Débatdoc sur LCP le 1^{er} juin 2022 sur le sujet *Les cours criminelles quel premier bilan ?* L'occasion de citer la recherche qu'elle mène pour le GIP : « *De l'expérimentation des cours criminelles départementales* ». À revoir sur : <https://urlz.fr/jbyg>

LES FORMATS AUDIOVISUELS

Par ailleurs, deux autres vidéos ont été réalisées en fin d'année afin de développer les formats courts et les capsules vidéo :

- une vidéo sur le conseil scientifique, un an après sa création ;
- une interview de Cécile VIGOUR sur son ouvrage *La Justice en examen*.

Ces vidéos, ainsi que celles ci-dessous tournées en partenariat avec LEFEBVRE-DALLOZ, sont à retrouver sur le site de l'IERDJ et sur sa chaîne YouTube :

<https://www.youtube.com/@ierdj2993>

Le partenariat avec LEFEBVRE-DALLOZ

Un partenariat a été initié début 2022 avec le studio média Lefebvre-Daloz afin de rendre compte, à travers de courtes vidéos, de plusieurs étapes clés de la première année d'existence et d'installation de l'IERDJ. Cinq vidéos ont été réalisées :

- Deux interviews de Françoise TULKENS, présidente du conseil scientifique sur son rôle, son fonctionnement, les thèmes retenus pour la programmation scientifique 2022, la charte déontologique, sa vision stratégique...
- Deux vidéos sur le Prix Carbonnier 2021 : une interview de présentation du prix par Valérie SAGANT et une interview de la lauréate 2021, Cécilia RIZCALLAH.
- Un podcast de Jean-Michel SOMMER, président du jury du Prix Carbonnier a également été produit à l'occasion de la cérémonie de remise du Prix Carbonnier 2021.
- Les grandes missions et les projets à venir de l'IERDJ sont présentés dans une autre vidéo par Valérie SAGANT, directrice de l'Institut.

ANNEXES

70 RECHERCHES SOUTENUES PAR L'IERDJ ÉTAIENT EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Responsable(s) scientifique(s) et organisme(s) de recherche	Titre de la recherche	Date prévisible de remise du rapport final
1- ORGANISATION DE LA JUSTICE		
1.1- Déjudiciarisation, médiation et office du juge		
BELAROUCI Matthieu VAILLANT Nicolas Institut catholique de Lille Ethics on experiments, transhumanism, human interactions, care & society (ETHICS EA 7446)	Production et performance de l'activité de conciliation civile en France. Approches statistiques et expérimentales	12/2022
VÉRICEL Marc ZWICKEL Martin Université Jean Monnet Saint-Étienne Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID UMR 5137)	Les préalables obligatoires de médiation/conciliation dans le procès civil en France et en Allemagne	05/2023
1.2- Nouvelles technologies - Numérique		
FAVREAU Amélie Université Grenoble Alpes Centre de recherches juridiques (CRJ EA 1965)	Les <i>smart contracts</i>	05/2021
ZAMBRANO Guillaume Université de Nîmes Détection, évaluation, gestion des risques chroniques et émergents (CHROME EA 7352)	JuNom. Nomenclature des prétentions des parties pour l'entraînement d'algorithmes d'apprentissage appliqués à la prédiction de la jurisprudence civile	07/2021
DEPINCE Malo ROBIN Agnès LAURENT Anne FAURÉ Laurent LAFOURCADE Mathieu Université de Montpellier Dynamiques du droit (UMR 5815) Laboratoire d'informatique de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM UMR 5506)	Outil d'analyse de conformité des stipulations (OACS)	12/2022

HYDE Aurore Université de Rouen Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ EA 4703)	Droit et intelligence artificielle : quelle régulation du marché pour des outils de justice prévisionnelle dignes de confiance ?	12/2023
POTIN Émilie HENAFF Gaël Université Rennes 2 Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les innovations sociétales (LIRIS EA 7481)	De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne. La justice des mineurs face aux usages numériques juvéniles	07/2023
AMICELLE Anthony Sciences Po Bordeaux Université de Bordeaux Centre Émile Durkheim (CED UMR 5116)	Vigilance et intelligence artificielle : surveiller la délinquance économique et financière au XXI ^e siècle – France / Canada	11/2025
JAMAL Sarah OBIDZINSKI Marie Université Paris 2 Panthéon-Assas Centre de recherche sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire (CRDH EA 3385)	La participation des individus à l'enquête en droit international à travers les réseaux sociaux	03/2024

1.3- Identités professionnelles

VAUCHEZ Antoine Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Centre européen de sociologie et science politique (CESSP UMR 8209)	Le conflit d'intérêts : une notion sans transparence ? Acteurs, doctrines et pratiques de la régulation déontologique dans les mondes du droit et de la Justice	10/2023
HARNAY Sophie Université Paris Nanterre EconomiX (UMR 7235)	L'identité professionnelle des avocats au défi de l'économie ? Une analyse pluridisciplinaire des valeurs de la profession	12/2025
PASTOREL Jean-Paul GUENZOUY Youssef SANA-CHAILLÉ de NÉRÉ Sandrine DOS SANTOS Lauriane BASTIDE Loïs Maison des sciences de l'homme du Pacifique (MSH-P)	Les assesseurs en Polynésie française. Identité, représentations et pratiques professionnelles d'une figure de la justice foncière	01/2025
BILLOWS Sebastian PURSEIGLE François Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) Université Paris Dauphine PSL Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO UMR 7170-1427)	Les nouvelles frontières du droit rural. Transformations juridiques et reconfigurations professionnelles	01/2026

1.4- Barémisation, outils d'aide à la décision		
RIVOLLIER Vincent Université de Lyon Centre Max Weber (UMR 5283)	Les outils d'aide à la décision facilitent-ils le règlement amiable des litiges ? Recherche empirique en matière de réparation du dommage corporel	En cours de contractualisation

1.5- Justice et société		
GRIVEAUD Delphine LEFRANC Sandrine Université Paris Nanterre École normale supérieure (ENS) Saclay Institut des sciences sociales du politique (ISP UMR 7220)	Les effets de la justice restaurative en France	11/2023
DANET Anaïs BERGEAUD-WETTERWALD Aurélie Université de Reims Champagne-Ardenne Centre de recherches juridiques sur l'efficacité des systèmes continentaux (CEJESCO EA 4993) Université de Bordeaux Institut de sciences criminelles et de la Justice (ISCJ EA 4633)	Justice sans audience : étude d'impact sur les justiciables et les professionnels du droit	07/2024

2. DOMAINE PÉNAL ET PÉNITENTIAIRE

2.1- Droit pénal, procédure judiciaire		
BELLIVIER Florence TRICOT Juliette Université Paris Nanterre Centre de droit pénal et de criminologie (CDPC EA 3982)	L'appréhension des nouvelles technologies d'investigation et de surveillance par la procédure pénale	07/2023

2.2- Violences intra-familiales, violences de genre		
SUPIOT Elsa SIMON Anne Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS UMR 8103)	Les violences gynécologiques et obstétricales saisies par le droit	02/2023
MACÉ Éric Université de Bordeaux Centre Émile Durkheim (UMR 5116)	Les dimensions genrées des violences contre les partenaires intimes : comprendre le sens des actes et le sens de la peine pour les auteurs afin de mieux prévenir et réduire ces violences (GENVIPART)	07/2023

<p>RAFIN Nicolas GRUNVALD Sylvie</p> <p>Université de Nantes Centre nantais de sociologie (CENS UMR 6025) Droit et changement social (DCS UMR 6297)</p>	<p>Approche localisée du traitement des violences conjugales : secteur associatif, politiques publiques et réponse judiciaire</p>	01/2023
<p>COURDURIÈS Jérôme</p> <p>Université Toulouse Jean Jaurès Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires (LISST UMR 5193)</p>	<p>Pratiques et impacts des réponses judiciaires aux violences conjugales. Regard sur quelques initiatives locales en France</p>	02/2023
<p>BORRILLO Daniel CHARRUAU Jimmy PERROUD Thomas</p> <p>Université Paris 2 Panthéon-Assas Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA UMR 7106)</p>	<p>Les « thérapies de conversion sexuelle » saisies par le droit</p>	10/2024

2.3- Radicalisation, terrorisme

<p>MOUHANNA Christian</p> <p>Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)</p>	<p>Analyse du djihadisme à partir des dossiers pénaux</p>	08/2023
<p>ANTICHAN Sylvain GENSBURGER Sarah</p> <p>CNRS, délégation Île-de-France Ouest et Nord Institut des sciences sociales du politique (ISP UMR 7220)</p>	<p>Victimes et associations de victimes dans les procès des attentats de janvier et de novembre 2015 (2020-2022)</p>	02/2023
<p>PLAS Pascal SALAS Denis</p> <p>Université de Limoges Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ EA 3177)</p>	<p>Les procès des attentats de 2015-2016 en France. Analyse ethnographique, comparative et mémorielle</p>	11/2023

2.4- Criminologie

<p>FERRAND Jérôme SCOLAN Virginie BLATIER Catherine</p> <p>Sciences Po Grenoble Centre d'études et de recherche sur la diplomatie, l'administration publique et le politique (CERDAP2 EA 7443)</p>	<p>Étude criminologique du flicide-suicide. Comprendre pour prévenir</p>	2025
--	--	------

2.5- Sanctions, exécution et application des peines		
JUNG Johann LUCIANI-MIEN Dominique MILBURN Philip PIN Xavier RAVIT Magali Université Jean Moulin Lyon 3 Équipe de recherche Louis Josserand (EA 3707)	Le suivi par le SPIP du Rhône des jeunes majeurs condamnés pour des faits commis avec violence	09/2023
FERRAND Jérôme GOURRIOU Fabien RAZAC Olivier Université Grenoble Alpes Institut de philosophie de Grenoble (IphiG)	Qu'est-ce qu'une peine qui marche ? Sens de la peine et groupes de parole en probation	2024

2.6- Prison, conditions de détention, détenus		
COMBESSIE Philippe FAINZANG Sylvie JOËL Myriam RUBIO Vincent Université Paris Nanterre Laboratoire de sociologie, philosophie et anthropologie politiques (Sophiapol EA 3932)	Le cancer en prison. Vécu et prise en charge de la maladie en milieu carcéral (CAPRI)	03/2023
CARDI Coline JENNEQUIN Anne ROSTAING Corinne CNRS, délégation Rhône Auvergne Centre Max Weber (UMR 5283)	La mixité sexuée à l'épreuve de la prison	06/2023
FOUCHARD Isabelle SIMON Anne Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS UMR 8103)	La délinquance carcérale au prisme des « peines internes »	02/2023
GIACOPELLI Muriel CÉRÉ Jean-Paul Université d'Aix-Marseille Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles (LDPSC EA 4690)	Le rôle de l'assesseur citoyen devant la commission de discipline	05/2023
DÉSESQUELLES Aline Institut national d'études démographiques (INED)	Enquête ExPRESS – Expériences de la Prison et Réinsertion Sociale à la Sortie	En cours de contractualisation

2.7- Mineurs, protection judiciaire de la jeunesse		
LE YONDRE François SEMPÉ Gaëlle Université Rennes 2 Violences, innovations, politiques, socialisation et sport (VIPS2)	Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du Challenge Michelet	03/2024
JACQUELOT Fanny Université Jean Monnet Saint-Étienne Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID UMR 5137)	La détermination de l'âge des jeunes migrants non accompagnés	03/2023

3- DROIT CIVIL		
3.1- Famille		
THEVENOT Anne METZ Claire Université de Strasbourg Subjectivité, lien social et modernité (SuLiSoM EA 3071)	Violences conjugales : parentalité des mères et décisions de justice (VIC PADEJ)	10/2023
COULMONT Jean-Baptiste FRANÇOIS Camille GIDROL-MISTRAL Gaële CNRS, délégation Île-de-France Meudon Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP UMR 8209)	Des adultes en mode mineur ? Enquête sur les procédures d'émancipation judiciaire	11/2023
3.2- Droit des personnes : état civil, etc.		
BOURDAIRE-MIGNOT Camille GRÜNDLER Tatiana Université Paris Nanterre Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE EA 3457)	Autonomie des personnes âgées et mesures de protection juridique. Quelle place dans le champ médical pour la volonté des personnes âgées juridiquement protégées ?	03/2023
CLAVANDIER Gaëlle ROUSSET Guillaume Université Jean Moulin Lyon 3 Centre de recherche en droit et management des services de santé (CRDM-SS EA 4588)	Normes et pratiques funéraires en situation de crise sanitaire – Le cas de la covid-19, France, Italie, Suisse – FUNÉFIS (Funéraire, France, Italie, Suisse)	12/2023

4. DOMAINE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

4.1- Entreprise, gouvernance, investissements

<p>ANGELETTI Thomas CORNUT SAINT-PIERRE Pascale</p> <p>Université Paris Dauphine Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO UMR 7170-1427)</p>	<p>Négocier la justice : genèse, circulation et usage de la transaction pénale pour les entreprises</p>	<p>01/2024</p>
---	---	----------------

4.2- Économie, expertise économique

<p>GABUTHY Yannick</p> <p>Université de Lorraine Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA UMR 7522)</p>	<p>Analyse économique des marchés des plateformes en ligne</p>	<p>10/2023</p>
<p>ROULLAUD Élise VION Antoine</p> <p>Université de Nantes Centre nantais de sociologie (CENS UMR 3026)</p>	<p>Défaillances économiques des cafetiers, hôteliers et restaurateurs : prises en charge institutionnelles et conséquences biographiques</p>	<p>02/2024</p>
<p>BOURGNINAUD Véronique GHANDOUR Bertille</p> <p>Université de Lille Centre de recherche droits et perspectives du droit (CRDP ULR 4487)</p>	<p>La défaillance économique. La définition d'une notion malléable pour une prise en charge effective</p>	<p>01/2024</p>

4.3- Droit du travail, droit social

<p>WEILL Pierre-Édouard ROCCA Marco</p> <p>Université de Brest Lab-Lex (Laboratoire de recherche en droit EA 7480 UBO/UBS)</p>	<p>De la Commission européenne au « plombier polonais » : analyse transversale de l'encadrement du travail détaché (EnTraide)</p>	<p>01/2024</p>
<p>ABDELNOUR Sarah</p> <p>Université Paris Dauphine PSL Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO UMR 7140-1427)</p>	<p>Des requalifications salariales en trompe-l'œil ? La production des décisions juridiques relatives au statut des travailleurs des plateformes numériques au civil et au pénal en France depuis 2014</p>	<p>05/2023</p>
<p>CAMAJI Laure VIVÉS Claire</p> <p>Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET)</p>	<p>Le contrôle de la recherche d'emploi. Comment se fabriquent au quotidien les droits des chômeurs ?</p>	<p>01/2025</p>

5. QUESTIONS TRANSVERSALES

5.1- Environnement, écologie

<p>EPSTEIN Aude-Solveig CHARDEAUX Marie-Alice</p> <p>Université Paris Nanterre Centre de droit civil et de contentieux économique des affaires (CEDCACE EA 3457)</p> <p>Université Paris-Est Créteil Laboratoire de droit privé (LDP)</p>	Transition écologique du droit économique	03/2024
<p>CHUI Victoria BILLET Philippe</p> <p>Université Jean Moulin Lyon 3 Institut de droit de l'environnement (IDE UMR 5600)</p>	Le droit d'accès à la justice environnementale des peuples et des communautés autochtones	05/2023
<p>CHEVALIER Émilie</p> <p>Université de Limoges Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ EA 3177)</p>	Le juge, quelle voix au service de la protection de l'environnement ?	05/2023
<p>BELAÏDI Nadia</p> <p>MNHN Université de Paris UMR Eco-anthropologie</p>	Anthropocène et dimension écologique de la norme environnementale. Réflexions à partir de l'élaboration du délit d'écocide en droit français	2024
<p>STRUILLO Jean-François</p> <p>Université de Nantes Droit et changement social (UMR 6297)</p>	Les enjeux juridiques de la transition écologique des territoires menacés par la montée des eaux	2024
<p>DREYFUS Magali</p> <p>Université de Lille Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS UMR 8026)</p>	Les énergies renouvelables « en procès » : de la contestation à l'acceptation ?	2024
<p>GUILLET Fanny CHASSÉ Pierre</p> <p>Muséum national d'histoire naturelle Centre d'écologie et des sciences de la conservation (UMR 7204)</p>	Mise en œuvre du droit de l'urbanisme à l'ère du Zéro artificialisation nette : rupture ou continuité de l'action publique	En cours de contractualisation

5.2- Contentieux spécifiques

<p>ALLOUCH Annabelle ESPAGNO-ABADIE Delphine</p> <p>Université de Picardie Jules Verne Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie – Epistémologie et sciences sociales (CURAPP-ESS UMR 7319)</p>	« Comment j'ai traîné mon université en justice ». Sociologie du contentieux des examens et concours au temps de Parcoursup	05/2023
--	---	---------

<p>CARRE Stéphanie VALLAUD Camille</p> <p>Université de Strasbourg Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (UR 4375)</p>	<p>Le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle par les juges du fond</p>	<p>07/2024</p>
---	--	----------------

5.3- Libertés et droits fondamentaux

<p>GAY Laurence MONTANARI Laura SEVERINO Caterina</p> <p>Université de Toulon Centre de droit et de politique comparé Jean-Claude Escarras (CDPC Jean-Claude Escarras UMR 7318 DICE)</p>	<p>La vulnérabilité, nouvel outil pour la promotion de l'effectivité des droits fondamentaux ? Étude comparative de la jurisprudence des cours européennes et des cours nationales françaises et italiennes</p>	<p>10/2023</p>
<p>LENDARO Annalisa RIAL-SEBBAG Emmanuelle</p> <p>Université Toulouse 3 Université Toulouse Paul Sabatier Institut fédératif d'études et de recherches interdisciplinaires santé société (IFERISS FED 4142)</p>	<p>Appropriations différentielles des normes sanitaires et des restrictions de libertés : monographie d'un quartier populaire en temps de pandémie (ADN-Pop)</p>	<p>12/2023</p>
<p>BIOY Xavier GINESTET Catherine MILARD Béatrice</p> <p>Université Toulouse 1 Institut fédératif de recherche « Mutation des normes juridiques » (FED 4104)</p>	<p>Acceptation sociale de la restriction des libertés dans le contexte de la pandémie de Covid-19 (CovALib)</p>	<p>12/2024</p>

5.4- Le droit et la justice en temps de crise

<p>WEILL Sharon DEZALAY Sara</p> <p>Université américaine de Paris Centre Schaeffer pour l'étude du génocide, des droits de l'homme et de la prévention des conflits</p>	<p>La justice d'asile entre crise et routine de crise. Une étude ethnographique à la Cour nationale du droit d'asile</p>	<p>07/2024</p>
<p>PÉLISSE Jérôme BILAND-CURINIER Émilie</p> <p>Sciences Po Paris Centre de sociologie des organisations (CSO UMR 7116)</p>	<p>Expériences pandémiques du droit et de la justice : famille, travail et espace public en urgence sanitaire (Expandroit)</p>	<p>10/2024</p>

6. HISTOIRE		
HUMBERT Sylvie SALAS Denis Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ)	Archives orales des acteurs de la justice du XX ^e siècle	04/2023
MARTINEAU Anne-Charlotte École normale supérieure (ENS) Jourdan Centre de théorie et analyse du droit (CTAD UMR 7074)	La traite négrière vue par l'École de Salamanque : propriété, liberté et commerce	03/2023
LEGAY Marie-Laure Université de Lille Institut de recherches historiques du Septentrion (IRHIS UMR 8529)	Administrer le privilège. La Ferme générale dans l'espace français et européen (1664-1794)	05/2024
SALAÜN Marie Université de Paris Unité de recherche sur les migrations et sociétés (URMIS)	De la « dérogation » coloniale à « l'adaptation » postcoloniale : retour sur la peine et son exécution dans les collectivités du Pacifique français (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française)	04/2023
SOLEIL Sylvain CORNU-THÉNARD Nicolas Université Rennes 1 Institut de l'Ouest : droit et Europe (IODE UMR 6262) – Axe Théorie et histoire des systèmes juridiques	« Mettre par écrit les coutumes ». Constitution d'une base internationale de données sur les droits coutumiers (BIDDC)	05/2025
CARVAIS Robert CNRS Délégation régionale Île-de-France Centre de théorie et analyse du droit (UMR 7074)	À dire et traits d'experts. Analyse du langage des procès-verbaux d'expertise du bâtiment du XVIII ^e siècle : mots, discours et figures	En cours de contractualisation

7. DROIT PUBLIC		
7.1 Responsabilité des décideurs publics		
BOTTINI Eleonora BARAGGIA Antonia Université de Caen Normandie Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit (CRFDED EA 2132)	Responsabilité(s) des gouvernants face à la crise sanitaire. Étude franco-italienne des tensions entre responsabilité juridique et politique	05/2024
FAVRO Karine ARBOUSSET Hervé Université de Haute-Alsace Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes (CERDACC UR 3992)	Responsabilité(s) des décideurs publics face à la pandémie COVID-19	10/2023

7.2 Nationalité		
BLANCHARD Emmanuel Université de Versailles Saint-Quentin- en-Yvelines Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)	Redevenir Français·es ? Représentations et usages de la réintégration dans la nationalité française parmi les ressortissant·es des États issus de la décolonisation	01/2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 **DE L'INSTITUT DES ÉTUDES ET LA RECHERCHE** **SUR LE DROIT ET LA JUSTICE (IERDJ)**

Directrice de la publication : Valérie SAGANT

Responsable éditoriale : Nicole CHÉMALI

Rédaction : Équipe IERDJ avec Sarah ALBERTIN, Nicole CHÉMALI, Sonya DJEMNI-WAGNER, Harold ÉPINEUSE, Joël HUBRECHT, Anne-Sophie de LAMARZELLE, Laëtitia LOUIS-HOMMANI, Vanessa MAQUET, Morgane ROQUES, Victoria VANNEAU, Mélanie VAY

Conception graphique, direction artistique et maquette : Isabelle CHEMIN

Crédits photos : © Sarah ALBERTIN, Melissa BOUCHER, Claireruiz.photographie. ierdj, Léa DELION, DICOM/ministère de la Justice, JB EYGUESIER/Conseil d'État, REGGIARDO-Silvana, Tribunal judiciaire de Paris – L. VAYSSE, VASCONI Laure, WILLI Peter, DR

Impression sur papier recyclé : @print imprimeurs – Avril 2023
2^e édition



Courriel

contact@gip-ierdj.fr

Courrier postal

Institut des études et de la recherche
sur le droit et la justice
Ministère de la Justice
13. place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Venir dans nos locaux

47 bis, rue des Vinaigriers
75010 Paris



gip-ierdj.fr